

HOVIA

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale en date du 25 juin 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

Tuillet Audit SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

HOVIA

Association loi de 1901 reconnue d'utilité publique
104 avenue rue Jouffroy d'Abbans
75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée générale de l'Association HOVIA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association HOVIA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « II. Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 10 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes,
Tuillet Audit SAS
Membre français de Grant Thornton International



Cyril BROGNIART,
Associé



BILAN

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025			Exercice clos le 31/12/2024	Variation 2025 / 2024
		Brut	Amort. & Provision	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)	453 478	326 246	127 232	166 930	- 39 698
	Immobilisations incorporelles :	2 403 549	1 531 142	872 407	849 253	23 154
	Frais de développement	-	-	-	-	-
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 240 447	1 531 142	709 305	800 112	- 90 806
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	163 102	-	163 102	49 141	113 961
	Immobilisations corporelles :	74 299 566	44 951 952	29 347 614	30 288 612	- 940 998
	Terrains	1 401 004	91 164	1 309 840	1 318 247	- 8 407
	Constructions	43 768 626	24 771 768	18 996 858	20 204 381	- 1 207 523
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	2 300 216	1 761 730	538 487	662 169	- 123 683
	Autres	26 324 957	18 327 291	7 997 666	7 498 819	- 498 847
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	504 764	-	504 764	604 995	- 100 231
	<i>Biens reçus par legs ou donations destiné à être cédés</i>					
	Immobilisations financières (I)	10 153 043	250 000	9 903 043	9 679 944	223 099
	Participations	652 498	-	652 498	652 498	-
	Créances rattachées à des participations	3 271 800	250 000	3 021 800	3 004 400	- 17 400
	Autres titres immobilisés	3 164 746	-	3 164 746	3 164 746	-
	Prêts	2 622 862	-	2 622 862	2 445 296	- 177 566
	Autres immobilisations financières	441 138	-	441 138	413 005	- 28 133
	TOTAL II	87 309 637	46 733 094	40 123 064	40 817 809	- 694 744
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :	10 331	-	10 331	11 702	- 1 371
	Avances et acomptes versés sur commandes	323 023	-	323 023	452 254	- 129 232
	Créances (I) :	21 274 605	2 117 449	19 157 156	19 615 865	- 458 709
	Créances usagers et comptes rattachés (2)	18 230 318	2 117 449	16 112 869	15 402 178	- 710 691
	Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-	-
	Autres créances	2 483 273	-	2 483 273	3 608 550	- 1 125 277
	Charges constatées d'avance	561 014	-	561 014	605 138	- 44 124
	Valeurs mobilières de placement	10 870 020	88 192	10 781 827	10 793 211	- 11 384
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	-	-	-	-	-
	Disponibilités	16 474 120	-	16 474 120	14 135 019	2 339 101
	TOTAL III	48 952 098	2 205 641	46 746 456	45 008 051	1 738 405
	Frais d'émission des emprunts (IV)	-	-	-	-	-
	Primes de remboursements des emprunts V	-	-	-	-	-
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		136 715 213	49 264 981	86 996 753	85 992 790	1 003 962
(1) Dont à moins d'un an Dont à plus d'un an				133 316	133 316	
(2) Dont créances article R.314-96 du CASF						

ENGAGEMENTS RECUS

Legs net à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

-
-
-



BILAN

	PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024	Variation 2025 / 2024
Fonds propres (*)	Fonds propres			
	Fonds propres sans droit de reprise	20 599 232	20 599 232	-
	Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
	Ecart de réévaluation	313 297	313 297	-
	Réserves	27 541 880	25 238 442	2 303 438
	- Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	25 172 006	22 867 049	2 304 957
	- Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion propre	2 369 874	2 371 393	- 1 519
	Report à nouveau (a)	8 931 837	2 669 302	6 262 535
	- Report à nouveau (gestion propre)	11 548 389	11 946 339	- 397 951
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	20 480 226	14 615 641	- 5 864 585
	Excédent ou déficit de l'exercice (b)	407 760	4 154 396	3 746 636
	- Excédent ou déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	197 604	3 921 429	- 4 119 033
	- Excédent ou déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion propre	605 363	232 966	- 372 397
	Situation nette (sous total)	39 114 813	39 327 274	- 212 461
	Fonds propres consommables	-	-	-
FONDS REPORTES ET DEDIES	Subventions d'investissement	1 865 369	1 861 333	4 036
	Provisions réglementées	283 741	279 513	4 228
	TOTAL I	41 263 923	41 468 120	- 204 197
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-	-
	Fonds dédiés	9 017 516	8 534 732	482 784
	TOTAL II	9 017 516	8 534 732	482 784
PROVISIONS	Provisions pour risques	162 817	154 487	8 330
	Provisions pour charges	0	-	0
	TOTAL III	162 817	154 487	8 330
DETTES (I) (d)	Emprunts obligataires et assimilés	-	-	-
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	18 229 061	15 433 639	2 795 421
	Emprunts et dettes financières divers	76 558	76 558	-
	Instruments financiers à terme	-	-	-
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours	1 981 171	2 593 260	- 612 089
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)(c)	3 915 268	4 054 053	- 138 785
	Dettes des legs et donations	-	-	-
	Dettes fiscales et sociales	9 420 969	10 165 479	- 744 510
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	245 179	521 964	- 276 785
	Autres dettes	2 618 825	2 911 648	- 292 823
	Produits constatés d'avance	65 468	78 851	- 13 383
	TOTAL IV	36 552 497	35 835 451	717 045
DETTES (I) (d)	Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	-	-	-
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	86 996 753	85 992 790	1 003 962
(1) Dont à plus d'un an				-
Dont à moins d'un an		3 915 268	4 054 053	- 138 785
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		7 121 414	6 241 319	880 095
(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.				
(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit.				
(c) Dettes sur achat ou prestation de services.				
ENGAGEMENTS DONNES				
Legs net à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents		-	-	-
- autorisés par l'organisme de tutelle		-	-	-
Dons en nature restant à vendre		-	-	-



COMPTE DE RESULTAT

EURO	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024	Variation 2025 / 2024
Produits d'exploitation :			
Ventes de marchandises			
Production vendue			
- Biens et services	2 244 865	2 290 447	- 45 582
- Services	-	-	-
- Dotation et produits de tarifications	91 327 758	85 734 275	5 593 483
- Autres	-	-	-
Produits des activités annexes	-	-	-
Production stockée	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-
Subventions	2 057 757	1 283 000	774 758
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	467 049	1 257 554	- 790 505
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	38 660	-	38 660
Autres produits (hors cotisations)	6 528 703	5 604 724	923 979
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	102 664 793	96 169 999	6 494 793
Charges d'exploitation :			
Achats de marchandises (c)	-	-	-
Variations des stocks (d)	-	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (c)	44 057	57 217	- 13 161
Variations des stocks (d)	18 460	-	18 460
Autres charges externes *	30 299 924	33 236 861	- 2 936 938
Impôts, taxes et versements assimilés	6 723 426	6 071 260	652 166
Salaires	44 279 652	41 297 194	2 982 458
Cotisations sociales	16 866 065	15 320 900	1 545 165
Dotation aux amortissements et aux dépréciations :	-	-	-
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (e)	3 968 547	3 729 194	239 353
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-	-
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	211 488	571 096	- 359 608
Dotations aux provisions	116 495	148 493	- 31 998
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	-	-
Autres charges	651 746	599 373	52 373
TOTAL II	103 179 859	101 031 588	2 148 270
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 515 066	- 4 861 589	4 346 523
Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun	-	-	-
Excédent ou déficit transféré III	-	-	-
Déficit ou excédent transféré IV	25 490	25 238	253
* Y compris			
- redevances de crédit-bail mobilier	21 502	12 841	8 661
- redevances de crédit-bail immobilier	224 998	243 139	- 18 141



COMPTE DE RESULTAT

EURO	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024	Variation 2025 / 2024
Produits financiers :			
De participations	-	125	- 125
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	102 688	211 379	- 108 692
Autres intérêts et produits assimilés	32 125	34 437	- 2 312
Reprises sur dépréciations et provisions	67 214	99 684	- 32 469
Différences positives de change	-	-	-
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	603 433	- 603 433
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	202 027	949 058	- 143 598
Charges financières :			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations et aux provisions	78 894	67 214	- 11 680
Intérêts et charges assimilées	303 902	342 510	- 38 607
Différences négatives de change	-	-	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements et d'instruments de trésorerie	-	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	382 797	409 724	- 26 927
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	- 180 769	539 334	- 116 671
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	- 721 326	- 4 347 492	4 229 599
Produits exceptionnels (VII)	0	683 256	- 683 256
Charges exceptionnelles (VII)	11 051	130 569	- 119 519
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	- 11 051	552 687	- 563 738
Participation des salariés aux résultats (IX)	-	-	-
Impôt sur les sociétés (X)	25 705	298 315	- 272 610
Total des produits (I+III+V+VII)	102 866 820	97 802 314	5 064 506
Total des charges (II+IV+VI+VIII+X)	103 624 901	101 895 434	1 729 467
SOLDE INTERMEDIAIRE	- 758 081	- 4 093 120	3 335 039
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	984 220	495 601	488 619
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	- 633 899	- 556 877	- 77 022
EXCEDENT ou DEFICIT DE L'EXERCICE	- 407 760	- 4 154 396	3 746 636
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature	-	-	-
Prestations en nature	-	-	-
Bénévolat	5 500	5 500	-
Total	5 500	5 500	-
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature	-	-	-
Mise à disposition gratuite de biens	-	-	-
Prestations en nature	-	-	-
Personnel bénévole	-	-	-
Total	-	-	-



ASSOCIATION HOVIA
104, rue Jouffroy d'Abbans
75017 PARIS

ANNEXE SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31 décembre 2025

L'association HOVIA est née de la fusion absorption par l'association Le Moulin Vert de l'association de l'Œuvre de l'Hospitalité du Travail.

Fondée en 1902 par l'Abbé Jean Viollet, l'association dite « Le Moulin Vert » (*LMV*), Centre Familial d'Action Sanitaire, Sociale & socio-Culturelle, dont la déclaration a été publiée au Journal officiel du 23-24 février 1925 a été reconnue d'utilité publique par décret du 30 juin 1928. Elle a pour but de concevoir, créer, administrer, animer tous services d'aide à la famille et à ses membres sur le plan matériel et moral, dans les domaines de l'action sanitaire, sociale, éducative et socio-culturelle.

L'Association est rigoureusement neutre au point de vue philosophique, politique et confessionnel. Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social au 104 rue Jouffroy d'Abbans à Paris XVII.

Fondée en 1880 par le sénateur Léon LEFEBURE et mère Saint-Antoine de la congrégation de Notre Dame du Calvaire de Gramat, l'association dite « Œuvre de l'Hospitalité et du Travail » (*OHT*) avait pour objet "d'aider moralement et matériellement des femmes qui, par suite de circonstances accidentelles ou habituelles, se trouvent hors d'état de gagner normalement leur vie".

Les moyens d'action de l'association sont les suivants :

- Tout travail de recherche sur l'action sanitaire, sociale et socio-culturelle orientée sous un angle familial,
- Tout service et établissement conforme aux objectifs poursuivis,
- Toute publication rendant compte des recherches et réalisations,
- Toute coopération avec des organismes publics ou privés poursuivant des buts analogues ou connexes,
- L'hébergement (*notamment l'intermédiation locative*) et le logement du public concerné par l'objet de l'association.

Le bilan de l'Association HOVIA arrêté au 31 décembre 2025, fait apparaître un total bilan de 86 996 753 €. Le compte de résultat traduit l'activité de 12 mois d'exploitation, couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ; il fait apparaître un total de produits de 102 866 820 € et un total charges de 103 624 901 €. Les reports des ressources non utilisés des exercices antérieures des fonds dédiés s'élèvent à 984 220 € et les engagements à réaliser sur ressources affectées à – 633 899 €. Le résultat de l'exercice est un déficit de - 407 760 €.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration de l'Association en date du 23 avril 2025.

.....	1
Renseignements d'ordre général	3
I – MODES ET METHODES D'EVALUATION.....	3
II- CHANGEMENTS COMPTABLES	4
III- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	5
A- Renseignements concernant des rubriques de l'actif du bilan	11
I-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	12
II - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE	12
III - METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS ..	12
IV- ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT.....	13
V- CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES.....	14
B- Renseignements concernant les rubriques du passif du bilan	15
I- FONDS PROPRES	15
II- FONDS DEDIES	16
III- PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	16
IV- ETAT DES DETTES.....	16
V- PRODUITS CONSTATES D'AVANCE – CHARGES A PAYER SUR DETTES	17
C- Renseignements concernant les rubriques du compte de résultat	17
I- RUBRIQUES DE PRODUITS.....	17
II- RUBRIQUES DE CHARGES	19
III- RUBRIQUES DE RESULTAT FINANCIER	21
IV- RUBRIQUES DE RESULTAT EXCEPTIONNEL	21
D- AUTRES INFORMATIONS	22
I- ENGAGEMENTS HORS BILAN	22
II- PRINCIPES D'AGREGATION DES COMPTES	24
III- RESULTAT DES COMPTES ADMINISTRATIFS	24
IV- REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BENEVOLES ET SALARIES	24
V- EFFECTIF	25
VI- VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE.....	25
VII- HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	25
VIII- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES	26

Renseignements d'ordre général

I – MODES ET METHODES D'EVALUATION

1- Hypothèses de base

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices comptables.

2 – Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en Euros courants.

En ce qui concerne la valorisation des stocks finaux, elle a été effectuée suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

3- Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- Des établissements sociaux et médico-sociaux soumis aux dispositions du décret n° 2003-1010 du 22/10/2003 ;
- Du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 applicables aux personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022.
- Du règlement ANC N°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- De l'instruction M22 budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux ;
- De l'avis du CNC 2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R 314-1 du Code de l'Action sociale et des familles ;
- De l'instruction de DGAS/SD5B n° 2007/319 du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R 314-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles et aux organismes gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code ;
- De l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médicaux-sociaux relevant de l'article L.314-1 du

Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code.

II- CHANGEMENTS COMPTABLES

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC N°2022-06.

Les principaux impacts de la mise en œuvre de ce nouveau règlement sont les suivants :

- nouvelle définition du résultat exceptionnel : les plus et moins-values de cession d'immobilisations, les quote parts de reprise de subventions d'investissement ainsi que les produits et charges ne répondant pas à la définition d'un événement majeur et inhabituel sont désormais reclassés en résultat d'exploitation ou en résultat financier selon leur nature ;
- suppression des transferts de charges : les produits antérieurement enregistrés au titre des transferts de charges viennent désormais en diminution des postes de charges auxquels ils se rapportent ;
- modification des modèles de présentation des états financiers, impliquant l'adoption des nouveaux tableaux et rubriques définis par le règlement.

L'application du règlement est prospective, ce qui implique :

- que le résultat exceptionnel de l'exercice 2024 n'a pas été retraité au regard de la nouvelle définition ;
- que les transferts de charges constatés en 2024 sont maintenus sur la ligne « Reprises sur dépréciations et provisions ».

4

Cependant, l'adoption du nouveau modèle de présentation a nécessité des reclassements dans le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2024, notamment :

- la présentation du résultat exceptionnel en deux lignes distinctes (produits exceptionnels / charges exceptionnelles) ;
- la présentation des transferts de charges dans la rubrique « Reprises dépréciations et provisions » ;
- dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

	Avant application du règlement ANC n°2022-06	Après application du règlement ANC n°2022-06
	31/12/2024	31/12/2025
Sortie d'immobilisation corporelle ou incorporelle – Valeur comptable des actifs cédés	<i>Compte 6751</i>	<i>Compte 652</i>
Sortie d'immobilisation corporelle ou incorporelle – Produit des cessions d'éléments d'actifs	<i>Compte 7751</i>	<i>Compte 757</i>
Sortie d'immobilisation financière – Valeur comptable des actifs cédés	<i>Compte 6756</i>	<i>Compte 6671</i>
Sortie d'immobilisation financière – Produit des cessions d'éléments d'actifs	<i>Compte 7756</i>	<i>Compte 7671</i>
Indemnités d'assurance	<i>Compte 77181</i>	<i>Compte 7587</i>
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	<i>Compte 7771</i>	<i>Compte 747</i>
Transfert de charges	<i>Comptes 7911</i>	<i>Compte 7088</i>

Modification de la méthode de comptabilisation de la PIDR qui ne fait plus l'objet d'une comptabilisation en fin d'année dans les comptes des établissements et qui faisait l'objet d'une écriture d'annulation en consolidation. Dorénavant, celle-ci est mentionnée en engagement hors bilan et fera l'objet d'une actualisation sur 2026.

III- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- **L'association**

2025 représente pour l'association une année de redressement significatif de ses activités principalement sur le pôle Protection de l'enfance, Handicap Ile-De-France et EHPAD lorsque les autres pôles ont connu majoritairement un maintien de l'activité. Néanmoins, le secteur EHPAD connaît toujours de grande difficulté à l'image du secteur au niveau national, tant en termes d'occupation que de charges relatives à son fonctionnement.

L'ensemble des activités demeure néanmoins concerné par les effets économiques des dernières années, notamment l'évolution des coûts de fonctionnement, l'indexation de certains baux, les dépenses d'énergie, d'alimentation et de prestations. Pour autant, l'exercice 2025 fait apparaître une meilleure maîtrise de certains postes, en particulier les autres charges externes, qui diminuent sensiblement par rapport à 2024.

Si l'année 2024 avait été marqué par la mise en place de la revalorisation du « SEGUR pour tous », 2025 a été moins concernée par de nouvelles mesures salariales. Seule la revalorisation du « SEGUR pour tous » à fait l'objet d'une négociation et d'une prise en charge 2024 et 2025 par la plupart des Financeurs (certains Conseils Départementaux 75 et 92 n'ont pas pris en charges cette revalorisation sur 2024).

Les enjeux associés à l'optimisation des ressources humaines restent préoccupants : réduction du turnover, attractivité des métiers et des rémunérations, maîtrise du recours aux contrats courts et aux prestations externes. Le recours à la main-d'œuvre externe demeure un sujet d'attention, notamment dans les établissements assurant une activité d'hébergement, même si la baisse des autres charges externes constatée en 2025 constitue un élément favorable.

La capacité de la majorité des établissements du secteur EHPAD à diminuer le recours aux personnels extérieurs d'une part, le changement de prestataire d'autre part, a permis de diminuer de près de 30% la part de la charge de personnels extérieurs au sein du poste des « autres charges externes » quand, dans le même temps, la masse salariale chargée a connu une croissance liée à une contractualisation en CDI de certains de ces postes de personnels extérieurs mais aussi pour accompagner la croissance observée sur l'exercice 2025. L'enjeu pour HOVIA à l'avenir est de maîtriser et d'agir sur le sujet de l'absentéisme afin de diminuer le résiduel de recours aux personnels extérieurs.

Au sein d'HOVIA, l'année 2025 aura permis, suite à un audit conjointement porté par HOVIA et son CSE, de conforter l'implémentation de son logiciel NOVrh afin de déployer une version plus stable et répondant aux besoins de l'association en 2026, de continuer le développement de la démarche éthique, RSE (dans une phase de préfiguration de la gouvernance associative) et le développement d'une stratégie de marque employeur avec une évolution des outils déployés pour le recrutement.

L'exercice 2025 aura aussi été une année de mise en place de processus de clôture intermédiaires, d'abord semestriels, qui seront trimestriels en 2026, de sorte que l'ensemble des directions puissent appréhender en cours d'année les équilibres financiers de chacun des établissements HOVIA et ainsi pouvoir être opérant sur toute décision de gestion.

HOVIA a été en 2025 un acteur actif à travers des projets innovants (coopérations, partenariats, réponses à AAP & AMI) en cours de déploiement depuis 2024 et jusqu'en 2027 et reste toujours attentive aux nouvelles opportunités qui feront d'HOVIA un acteur de demain.

Enfin 2025 marque l'arrivée d'un nouveau Directeur Général, Christophe DOUESNEAU, qui, fort d'une grande expérience dans le secteur, saura impulser au sein d'HOVIA l'énergie nécessaire au développement attendu de l'association dans un souci d'équilibre financier sur la durée.

- **Le siège**

- Le dossier de renouvellement des frais de siège qui était toujours en cours d'instruction suite à notre recours auprès du tribunal administratif déposé courant 2022 a été instruit et un jugement d'octobre 2024 a acté le changement de taux de 3.25% à 3.31% en faveur de l'association. Malheureusement le taux demandé initialement de 3.78% n'a pas été retenu. L'arrêté par l'autorité de tutelle a confirmé le 2 mars 2025 le taux de 3.31% en lieu et place du taux initial de 3.25% préalablement accordé. Nous sommes actuellement en renégociation pour le renouvellement des frais de siège pour la période de 2026 à 2030 et constitue un enjeu stratégique fort afin d'avoir un siège social qui puisse relever les défis de demain et accompagner au mieux les structures de l'association et retrouver un équilibre financier.

- Arrivée le 3 novembre 2025 de Monsieur DOUESNEAU Christophe en qualité de Directeur Général qui a pris le relais de Mme GARING Myriam et Monsieur RENAULT Vincent qui étaient en Direction de transition.
- Les équipes RH du Siège ont continué d'être renforcées au regard des difficultés rencontrées dans la mise en place et le déploiement de NOVrh (SIRH) et d'une instabilité des personnes en poste, dans un contexte où le projet NOVrh qui connaîtra une nouvelle phase d'implémentation suite à un audit mené sur le dossier au cours de l'exercice.
- Dans un contexte de fortes tensions de recrutement dans les secteurs sanitaire, social et médico-social, le Conseil d'administration a suivi avec attention plusieurs chantiers RH structurants, en lien étroit avec la Direction des systèmes d'information (DSI), afin de moderniser les outils de gestion, renforcer l'attractivité d'HOVIA et soutenir les conditions de travail des équipes.
- L'année 2025 a notamment été marquée par la poursuite des travaux autour du système d'information des ressources humaines (SIRH) NOVrh. Cet outil a vocation à centraliser et fiabiliser la gestion RH à l'échelle associative, qu'il s'agisse de la paie, du suivi administratif des salariés, des données RH ou encore du pilotage des effectifs. À la suite de l'audit conduit sur ce projet, plusieurs pistes d'amélioration concrètes ont été définies afin de fluidifier l'utilisation des outils et de mieux répondre aux besoins des établissements et services. Si le déploiement complet du SIRH n'est pas encore achevé fin 2025, cette étape a permis de consolider les bases d'un outil structurant pour l'association.
- Le Conseil d'administration a également été informé du déploiement d'un nouvel outil de gestion des recrutements (ATS – Applicant Tracking System), destiné à accompagner les établissements dans leurs démarches de recrutement. Ce logiciel facilite la diffusion des offres d'emploi, le suivi des candidatures et la vérification des prérequis des candidats, tout en améliorant l'expérience des postulants. Associé au développement d'une page « Carrières » commune, ce dispositif contribue à renforcer la visibilité d'HOVIA en tant qu'employeur et à valoriser son identité associative auprès des futurs professionnels.
- Enfin, les travaux engagés autour de la démarche QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail) se sont poursuivis dans le cadre d'un comité de pilotage associant directions et professionnels de terrain. Cette dynamique a permis d'engager le cadrage d'un plan de prévention des risques professionnels, avec notamment un travail de régularisation et d'actualisation des DUERP (Documents uniques d'évaluation des risques professionnels), obligatoires dans les établissements. À travers ces démarches, l'association poursuit son objectif de mieux prévenir les risques, d'améliorer les conditions d'exercice des métiers et de soutenir durablement l'engagement des équipes.
- Sur la direction DAF-P 2025 a été marqué par la création d'un poste de contrôleur de gestion social et finance (en remplacement d'un poste de contrôle de gestion purement social précédemment) ainsi que par le recrutement d'un deuxième poste de superviseur comptable en lien avec les plateformes. Ainsi le fonctionnement se fait désormais en binôme Superviseur/RAF, sur chacun des pôles.
- Sur les autres directions, la DOI a été divisée en DSI et DAD (Direction Activités et Développement) après le départ de Baptiste FOULON directeur DOI. La DAD a porté la finalisation du déploiement du dossier ESMS numérique pour faire du DUI l'outil socle de l'accompagnement des personnes accompagnées. Le volet qualité a été redynamisé au cours

de 2025 se traduisant par la tenue des évaluations externes conformément au cadre réglementaire en vigueur.

- **Le pôle Handicap Ile-de-France**

- L'année 2025 est marquée par l'arrivée d'une nouvelle directrice de pôle, Madame YERNAUX Stéphanie.
- Arrivée d'une nouvelle responsable administrative et financière sur décembre 2025, Madame OURAK Sidonie en remplacement de Madame FAGOT Sylvie licenciée en octobre 2025.
- L'année 2025 a été marquée pour le pôle le financement en année pleine des SAMSAH HOVIA Colombes (15 places) et HOVIA Paris (20 places) alors que le déploiement se fait progressivement générant structurellement des excédents. De même de 4 places de SAVA PSY sur fin d'année 2024 rattaché aux Foyer HOVIA Paris 16.
- Après un recrutement spécifique en 2024, le travail de recouvrement de créances a continué en 2025 notamment sur les créances antérieures de l'établissement de l'IME HOVIA Paris XVII et des Foyer de Paris 16. L'ensemble des factures n'étant pas encore lettrées, ce travail sera finalisé en 2026. Il est à noter que les financements sont désormais en Dotation Globale pour une grande partie depuis le passage en CPOM en 2023 sur ce périmètre, ne générant ainsi plus les mêmes problématiques de volumes de créances à gérer.
- Ce pôle a connu une amélioration notable de son activité au cours de l'exercice générant des produits d'activité en forte croissance, tout en contenant ses charges de fonctionnement permettant ainsi au pôle de générer des excédents significatifs dans le cadre du CPOM.
- Les ESAT commerciaux rencontrent toujours de grosses difficultés en raison des problématiques d'absentéisme des travailleurs en ESAT, du coût de la mise en place de la mutuelle travailleur et de baisse du chiffre d'affaires depuis plusieurs années.
- La mesure salariale dite « des oubliés du SEGUR » a fait l'objet d'une prise en charge par la DSOL de Paris pour l'ensemble des foyers en 2025 au titre des périodes antérieures mais également de la part de l'ARS.
- Renforcement de la plateforme administrative et financière sur 2025 notamment sur le sujet des créances par le biais de renfort en personnel malgré de gros soucis d'effectif (maladie, absences, ...). Ce travail de recouvrement de créances sera aussi un axe prioritaire sur 2026 notamment sur les créances antérieures de l'établissement de l'IME HOVIA Paris XVII et des Foyer de Paris 16. Le changement de RAF en fin d'année 2025 et les problématiques de mise à niveau des personnels ont générés des retards et difficultés dans la tenue de la comptabilité et des échéances.

- **Le pôle Protection de l'Enfance**

- Licenciement sur début décembre de la responsable administrative et financière, Madame VISSAULT Florence. Remplacée sur avril 2026 par Monsieur TENOT Jean-Pierre.
- La plateforme administrative et financière « Protection de l'Enfance » sur deux sites (*Saintry-sur seine et Jambville*) par regroupement à moyens constants des effectifs comptables et

gestionnaires de paie doit encore monter en compétence sur 2025. Celle-ci a connu de grosses difficultés d'absentéisme (arrêts maladies courts, arrêts maladies de longue durée, maternité, ...) qui ont généré des retards dans la tenue de la comptabilité et la tenue des échéances. L'ouverture de nouveau projet doit permettre de renforcer les moyens de la plateforme à terme.

- L'arrivée courant 2024 d'une nouvelle directrice de pôle a permis d'impulser une nouvelle dynamique avec les directeurs d'établissement avec des effets sur la maîtrise des charges et une amélioration de l'activité.
- La MECS HOVIA Paris XIX (capacité de 40 places en année pleine) a continué de se développer en 2025 avec l'ouverture d'une deuxième maison sur les 4 initialement et le passage à l'accueil de 10 enfants sur la première maison désormais habilitée ERP. Une troisième maison est en cours d'acquisition.
- L'année 2025 a vu le déménagement du CEFP du Mesnil Théribus désormais vide, bâtiment qui devra faire l'objet d'une vente en 2026. Ce dispositif ainsi que le Lycée Agricole sera déployé à termes au sein d'un nouveau bâtiment sur la commune de Beauvais.
- Les projets de réhabilitation/reconstruction des établissements de la protection de l'enfance notamment de la MECS HOVIA Jambville, FOYER HOVIA Paris XVI, FOYER HOVIA Sèvres sont toujours en cours.
- L'activité du pôle s'améliore notamment sur les établissements de la MECS HOVIA Jambville, des EEFE HOVIA, du CEFP HOVIA Mesnil-Théribus et de la montée en charge progressive de la MECS HOVIA Paris XIX.
- Le pôle Protection de l'enfance, au cours de l'exercice 2025, bénéficie du financement de déficits antérieurs lui permettant ainsi de présenter comptablement un résultat excédentaire.
- Un recrutement spécifique sur ce pôle au cours de 2025 a permis de traiter avec succès le dossier historique du recouvrement des créances ayant permis d'être payé de manière significative (plus d'1M€), au-delà de cela de clarifier les positions comptables à clôture.
- Un suivi particulier a été porté sur 2025 concernant la mesure salariale dite « des oubliés du SEGUR » qui n'avait pas fait l'objet d'une prise en charge sur 2024 par plusieurs Conseils Départementaux, à fin 2025, seuls deux Conseils Départementaux (91 et 60) n'ont pas financé cette mesure pour la période 2024 (environ 40 K€).

- **Le pôle personnes âgées**

- L'année 2025 a été marquée par un regain d'activité au sein du pôle EPHAD avec toujours des difficultés marquées concernant l'activité de l'EHPAD de La Courneuve et plus exceptionnellement sur l'EHPAD HOVIA Quincy avec une baisse d'activité en cours d'année en raison de nombreux décès qui a mis plus de temps à être compensée dans un contexte de changement de directeur d'établissement.
- De manière générale, les EHPAD arrivent difficilement à maintenir l'activité et les accueils de jour peinent à se remplir. L'activité demandée par les ARS et CD n'est pas atteinte de manière générale.

- La charge financière représentée historiquement par le recours à du personnel extérieur (MEDICOOP) a pu être significativement atténuée sur l'exercice par deux actions : d'un côté la contractualisation en CDI de professionnels précédemment employés via le recours à ce prestataire, par ailleurs un changement de prestataire (HUBLOT) pour le recours encore nécessaire à ce type de prestation.
En parallèle de cette évolution, le périmètre EHPAD a bénéficié d'un travail d'appel d'offre sur la prestation alimentation, en cours d'année, de sorte que la sélection d'un nouveau prestataire permettra d'améliorer la qualité des repas en EHPAD tout en faisant des économies.
Ces actions, combinées à une supervision du directeur de pôle, Baptiste COMMAGNAC, arrivé en 2024, ont permis de diviser de 40% le déficit du pôle EHPAD en 2025 avec pour objectif d'atteindre l'équilibre sous 24 mois.
- L'établissement de la COURNEUVE représente toujours, sur le pôle Personne Agée, le plus gros déficit en lien avec les problématiques d'activité (taux de 73%) qui explique pour un peu moins d'1/3 le déficit du pôle. Un travail de réfection des chambres a été entrepris afin que cela puisse favoriser leur occupation. Une attention particulière devra être portée à cela en 2026.
- Les discussions engagées sur fin d'année 2024 et début d'année 2025 n'ont pas permis de pouvoir signer un CPOM unique pour l'ensemble des EHPAD du 91 et du 93 du fait de divergences entre les Conseils Départementaux et les ARS et ceux malgré notre volonté affirmée de signer un CPOM commun qui aurait pu permettre une meilleure prise en compte des problématiques de nos EHPAD et une harmonisation.
- Les discussions concernant la signature du CPOM 91 sont restées en suspens sur l'année 2025. Concernant le renouvellement du CPOM 93, celui est en cours de finalisation sur fin d'année 2025 avec de grosses interrogations sur le retour à l'équilibre et les moyens accordés. L'association à présenter un PGFP déficitaire compte tenu d'un prix de journée considéré à ce stade comme insuffisant, donc qui devra faire l'objet d'un dialogue de gestion dans le cadre de ce nouveau CPOM.
- Enfin, les EHPAD HOVIA ont bénéficié de subvention significative (400 K€) pour 4 établissements contre 2 établissements en 2024

- **Le pôle Handicap Hauts-de-France**

- Le pôle Hauts de France a connu en 2025 un changement de direction et d'organisation. La directrice de pôle a quitté son poste, remplacée par un directeur d'établissement en transition dans l'attente d'un recrutement qui a été effectué fin 2025. Dans le même temps la direction de pôle a été mutualisée avec celle de la Normandie.
- Le SESSAD + (8 places) adossé au SESSAD de LAON, ouvert fin 2024 a été pleinement financé sur 2025 avec un déploiement progressif.
- Les activités de l'IME et des SESSAD ont bénéficié au cours de l'année de subventions renforçant un équilibre financier historiquement excédentaire dans le cadre de ce CPOM.
- La mesure salariale dite « des oubliés du SEGUR » a été prise en charge de manière pérenne sur 2024/2025 par l'ARS des Hauts-de-France.

- **Le pôle Handicap Normandie**

- L'année 2025 a été marquée par un changement de directeur sur ce pôle, direction conjointe couvrant désormais le pôle Normandie et Hauts de France.
- Si le pôle présente un excédent financier en 2025, un point d'attention est à porter sur la crèche Graffiti's pour laquelle l'équilibre financier ne tenait sur les années passées que par l'attribution d'un CNR. Pour 2025, cet établissement présente un premier déficit qu'il conviendra de suivre sur les prochains exercices.
- Suite à la vente du site de LOUVIERS en 2020, le cahier des charges concernant la relocalisation des activités est toujours en cours de finalisation (reconstruction du pôle administratif et externat, prise à bail dans le diffus pour l'internat).
- La mesure salariale dite « des oubliés du SEGUR » a été prise en charge de manière pérenne sur 2024/2025 par l'ARS NORMANDIE. Sur l'établissement de la crèche, celle-ci n'est pas pris en comptes par le département.

- **Le pôle Handicap Bretagne**

- Le renouvellement du CPOM Sanitaire 2019-2023 actuel est reconduit pour un an jusqu'au 31/12/2025 par l'ARS de façon orale. Nous attendons toujours à ce jour après relance, cet avenant signé de leur part. Finalisation du nouveau CPOM ESMS 2025-2029 signé par le Conseil Départemental et attente de signature de l'ARS qui a validé. Celui-ci se fera courant 2026.
- Nous sommes en attentes concernant le CPC, de la position de l'ARS concernant les différents projets déposés, un projet de médiation animale, appartements thérapeutiques, activité ambulatoire. Discussions toujours en cours.
- Obtention d'une extension de 10 places de SAMSAH en septembre 2025 (financé pour 10 places par le CD et 5 places par l'ARS). L'ARS s'est engagé à financer les 5 places manquantes sur 2026.
- Autorisation et financement des travaux d'extension du foyer 10 places supplémentaires. Travaux prévus au deuxième semestre 2026.
- Obtention du financement PAS (pôle d'appui à la scolarité) en septembre 2025.
- Dans le cadre de la vente du terrain d'Arzon une promesse de vente a été signée avec le Crédit Agricole Immobilier (CAI) révisant le prix de vente à la baisse afin de finaliser le projet. La vente devra être signée courant 2026 pour une livraison du projet courant 2028.
- La mesure salariale dite « des oubliés du SEGUR » a été prise en charge de manière pérenne sur 2024/2025 par l'ARS pour le CPOM Médico-Social ainsi que le CPOM Sanitaire (depuis 2022). Sur les établissements financés pour toute ou partie par le conseil départemental, à savoir les SAMSAH, cette mesure n'a pas fait l'objet d'une prise en charge totale (8 K€).

A- Renseignements concernant des rubriques de l'actif du bilan

I -IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

II - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Voir le tableau 12 - Actif immobilisé

Les mouvements significatifs mis en évidence par ce tableau sont :

- Augmentation des immobilisations incorporelles en cours + 114 K€ concernant notamment les frais liés à la mise à niveau du logiciel NOVrh suite à l'audit réalisé sur 2025 sur la question de continuer ou pas avec l'éditeur. Le choix a été fait de continuer avec NOVrh mais avec un certain nombre de mise à niveau (ressources humaines internes et externes mis à disposition, prestations externes AMOA, My REPORT, Interface Océalia, Réglementaire paie, Contrats et avenants, ...). L'ensemble de ces coûts seront activés en immobilisations incorporelles sur fin de premier semestre 2026.
- En constructions sur sol propre, des travaux de réhabilitation et d'amélioration (251K€) notamment sur le pôle BRETAGNE pour 152 K€ principalement concernant l'ESAT financé via des réserves spécifiques ainsi que pour les pôles Handicap Ile-de-France pour 49 K€ et EHPAD pour 18 K€.
- En « autres installations générales, agencements et aménagements sur sol d'autrui » (+1 002 K€) en lien principalement sur le pôle Protection de l'enfance (+ 425 K€) dont travaux relatifs à la relocalisation des EEFE sur le site de Saintry pour 300 K€, des travaux sur les ouvertures de maison de la MECS PARIS 19 pour 98 K€. Des travaux de mise en conformité réalisés sur les EHPAD pour 297 K€ (dont 133 K€ concernant principalement des travaux de la cuisine de l'EHPAD d'Athis-Mons et 109 K€ concernant principalement des travaux de climatisation sur l'EHPAD de Saint-Ouen).
Concernant le pôle Handicap Ile-de-France, + 244 K€ principalement sur les établissements du CAMSP HOVIA Paris concernant des travaux de rénovation et les établissements de Paris 16 pour 80 K€.
- Au niveau des matériels de transport, hausse de + 304 K€. Beaucoup de renouvellement de véhicule notamment sur les pôles Bretagne 112 K€, Hauts-de-France pour 72 K€, Handicap Ile-De-France pour 72 K€ et Protection de l'Enfance pour 38 K€.

Les autres mouvements enregistrés dans les comptes correspondent à des opérations ordinaires réalisées dans le cadre des activités des établissements.

III - METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS

1- Amortissements

Voir le tableau 13 - Dotations & reprises

Les dotations aux amortissements pour dépréciation des éléments d'actifs immobilisés ont été pratiquées suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

Frais d'établissement	5 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 à 10 ans

Constructions	20 à 100 ans
Agencements, aménagements de constructions	10 à 20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	1 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 15 ans

Les amortissements sont pratiqués au prorata temporis.

Exceptionnellement, à la demande des financeurs, une immobilisation peut être totalement amortie sur l'exercice. L'incidence est toutefois non significative.

2- Point de départ de certains amortissements

Suivant les usages du secteur d'activité, la dotation aux amortissements est calculée à compter du 1er janvier de l'exercice suivant la mise en service de l'immobilisation.

Cela concerne les établissements de Louviers, Etrepagny, les EHPAD de Saint-Ouen et de Tremblay, l'EMPRO et le Foyer de Colombes, l'ESAT de Gennevilliers et les établissements de Paris 16.

L'incidence des amortissements dès leur mise en service est toutefois non significative. Dans un souci de simplification, nous avons entamé sur 2025 un rapprochement auprès des autorités de tarification concerné par le décalage d'un an pour normaliser celle-ci avec la pratique courante selon les règles comptables.

3- Provisions pour dépréciation

Il n'y a pas eu des dotations aux provisions pour des éléments d'actif sur 2025 concernant les immobilisations.

Pour rappel, depuis plusieurs exercices, le compte Autres formes de participation (*compte 296600000*) correspond à la dépréciation totale de la convention d'apport en trésorerie à l'association Vert Logis (- 250 K€) dont la liquidation est en toujours en cours et sera reprise une fois actée.

13

IV- ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

Les montants inscrits au bilan et les valeurs correspondantes résultent des derniers prix du marché connus à la clôture des comptes.

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Depuis 2022, la constitution d'une provision ou la mise en irrécouvrabilité de la créance ne sont plus laissées à l'initiative du directeur, mais a fait l'objet d'une étude collégiale conduite par les responsables administratifs, les directions des pôles et la DAF.

La provision des créances est réalisée par une revue exhaustive des soldes, établissement par établissement.

Cette revue exhaustive s'attache à comprendre la structure de chaque solde de créance à date de clôture d'exercice en considérant la nature de la créance, avec une distinction entre les créances vis-à-vis de l'état (Conseil départementaux, ARS, etc.) de celles vis-à-vis de familles ou usagers.

Le provisionnement puis le passage en pertes d'une créance se fait sur la base de cette analyse.

Créances vis-à-vis de l'état :

Pour les créances vis-à-vis de l'état, est pris en considération le délai de forclusion qui diffère entre les différents financeurs.

Les créances frappées de forclusions mais présentant encore une communication entre l'établissement et les financeurs sont provisionnées à 100%.

Les créances frappées de forclusion et ne présentant plus de possibilité de recouvrement font l'objet d'un passage en perte.

Les créances non frappées de forclusion mais présentant un risque au regard de la constitution du dossier administratif et présentant un risque de recouvrement font l'objet d'un provisionnement proportionnel au risque estimé.

Créances vis-à-vis de familles ou usagers :

Les créances vis-à-vis de familles ou usagers ont un statut de créances commerciales et sont donc frappées de forclusion au-delà de 3 ans. Malgré cela, une analyse de la nature de la créance est prise en considération à chaque clôture d'exercice. Ces créances font l'objet d'une provision au regard du risque qu'elles présentent. Toute créance frappée de forclusion fait l'objet d'un passage en perte.

Concernant les valeurs mobilières de placement, une provision est constituée en fin d'exercice lorsqu'une moins-value latente sur les différents titres détenus au 31 décembre est constatée pour les valeurs à capital non garantie.

Voir tableau 14 – Etat des créances

V- CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

14

1- Charges constatées d'avances

Charges d'exploitations constatées d'avances : 561 K€

2- Facture à établir usagers

Usagers- factures à établir : 1 020 K€

(Ce compte enregistre des produits de 2025 consécutifs à des attentes de facturations pour les plus importants le Centre Parental et Crèche HOVIA EEFE concernant la facturation des mois de novembre et décembre 2025 qui n'a pu faire l'objet d'une saisie sur le logiciel dédié en fin d'année pour 624 K€ et l'IME HOVIA Paris 17 pour 317 K€ concernant des soucis de facturation CRETONS).

3- Produits à recevoir

Produits à recevoir : 707 K€

Ce poste enregistre principalement les produits à recevoir concernant les remboursements d'IJSS, de prévoyance, de formation,

(Ce compte enregistre des produits de 2025 consécutifs à des produits à recevoir pour les plus importants concernant les ESAT HOVIA Gennevilliers remboursement ASP à recevoir de 166 K€, ESAT HOVIA Paris 16 remboursement ASP à recevoir pour 123 K€ HOVIA. EHPAD HOVIA Quincy pour 51 K€ concernant des remboursements formations, et IJSS. Le Centre Parental et Crèche HOVIA EEFE pour 47 K€ concernant des remboursements de formations, IJSS et prévoyances. EHPAD HOVIA La Courneuve pour 33 K€ concernant les remboursements IJSS et le SESSAD HOVIA Soissons pour 28 K€ concernant également des remboursements à recevoir d'IJSS, prévoyances et formations.

Les produits à recevoir comprennent également des créances diverses (immobilisations, OHT).

4- Intérêts courus à recevoir

Intérêts courus à recevoir :

122 K€

Ce poste enregistre les intérêts concernant la créance sur l'immobilière Solidaire Jean Viollet (voir compte 268800000).

B- Renseignements concernant les rubriques du passif du bilan

I- FONDS PROPRES

Voir tableaux 15.1 - Fonds propres & variation, 15.2 Affectation des résultats

1- Réserves

L'affectation des résultats de gestion des activités conventionnées est comptabilisée conformément aux décisions des autorités de contrôle.

2- Report à Nouveau

Le report à nouveau comprend les résultats des établissements sous gestions conventionnées, en attente ou non d'être arrêtés et affectés par les services de tarification et de contrôle des différents établissements.

3- Subventions d'investissement

La variation du montant des subventions 2025 correspond à l'intégration des nouvelles subventions qui ont été accordées à l'association (*principalement concernant des sommes allouées par les financeurs CD, ARS, taxe d'apprentissage, ...*) pour financer des investissements et notamment des équipements.

Les reprises de subvention en comptes 139 correspondent aux reprises classiques des durées d'utilisations des équipements ou matériels financés.

Voir Tableau 16 – Subventions d'investissement

4- Provisions réglementées

Les dotations au fonds de roulement, quand elles existent, (*réserve de trésorerie*) sont calculées en fonction des budgets approuvés par les Autorités de Contrôle.

Les dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations ont été reclassées en fonds dédiés (compte 192100000). Ces montants restent, quant à leur utilisation, sous le contrôle des autorités de tutelles.

L'affectation des résultats de cessions d'immobilisations ou de titres de placement est faite conformément à l'Instruction M22. Les produits sont inscrits en compte de résultat puis le résultat de cession est transféré au compte de bilan passif « différence sur réalisation d'actif ».

Les plus ou moins-values d'actif sont retraitées en résultats dans les comptes annuels de l'Association.

La provision réglementée incluse dans les autres fonds associatifs a été reclassée dans le report à nouveau des fonds propres de l'Association (*compte 110 640*).

Voir Tableau 17 - Provisions réglementées

II- FONDS DEDIES

Les « fonds dédiés » sont les comptes du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés sont constitués par :

- Des sommes à destination des investissements,
- Des sommes reçues et dédiées aux financements d'actions spécifiques en faveur des personnes accueillies dans certains établissements mais n'ayant pu être utilisées au cours de l'exercice. Ces écritures constatent ainsi l'engagement d'emploi pris par l'Association envers les financeurs. Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » seront reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme des réalisations des engagements,
- Des sommes reçues et dédiées aux financements des départs en retraite pour les 5 prochaines années,
- Des sommes reçues à destination de l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des usagers de la petite enfance,
- Des sommes reçues et dédiés à la formation des salariés dans le cadre de l'amélioration des compétences et de l'appropriation de nouveaux outils (*salle snoezelen*),
- Des sommes reçues dans le cadre de l'achat d'équipements pour lutter contre la pandémie de COVID-19, ou de reliquats de « primes COVID »,
- Des sommes reçues dans le cadre des mesures SEGUR/LAFORCADE,
- Des sommes destinées aux risques prud'homaux pour faire face aux restructurations en vue des modifications de l'offre,
- Des sommes perçues lors de dons qui n'ont pas été affectées à des projets associatifs.

16

Des demandes de reclassement de certains fonds dédiés antérieurs notamment ceux reçus concernant la période COVID ou non utilisés vont être initié auprès des autorités de tarification afin de financer d'autres mesures en adéquation avec l'accompagnement des personnes accueillies.

Voir Tableau 18 - Fonds dédiés & variation

III- PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

Une provision pour risques et charges est constituée pour faire face à l'obligation à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

Voir Tableau 19 - Provisions pour risques & charges

Concernant l'engagement de départ en retraite des salariés, l'information est fournie dans le paragraphe « engagements hors bilan » ci-après.

IV- ETAT DES DETTES

Les dettes concernent l'argent que l'association doit à ses divers partenaires. Elles peuvent être soit de natures financières (*emprunt*), soit être d'exploitation (*fournisseurs*).

Le passif du bilan distingue les dettes à court terme (*moins d'un an*), généralement celles d'exploitations (*fournisseurs, TVA, salaires ...*) ainsi que les dettes à moyen & long termes (*emprunts*).

V- PRODUITS CONSTATES D'AVANCE – CHARGES A PAYER SUR DETTES

Les produits constatés d'avance et les charges à payer, comptabilisés en fin d'exercice, se présentent comme suit :

1- Produits constatés d'avances :

Produits constatés d'avance : 65 K€

Les produits constatés d'avance sont constitués de crédits non reconductibles - CNR, reçus en contrepartie d'actions ciblées. Leur utilisation est fonction des charges engagées auxquelles se réfèrent ces CNR.

La perception de la taxe d'apprentissage non encore utilisé est également enregistrée dans ce compte.

2- Charges à payer :

Avances et acomptes reçus sur commande en cours :	1 981 K€
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 915 K€
Dettes fiscales et sociales :	9 421 K€
Dettes sur immobilisations :	245 K€
Autres dettes :	2 619 K€

Total 18 181 K€

C- Renseignements concernant les rubriques du compte de résultat

I- RUBRIQUES DE PRODUITS

Les produits d'exploitation (GI et GII) par activité (Sanitaire/Médico-Sociales/Autres) entre 2025 et 2024 se répartissent ainsi :

	Produits d'exploitation par activités	
	2025	2024
Sanitaire	1 782 590 €	1 715 803 €
Médico-social	94 151 298 €	87 713 569 €
Autres	6 405 903 €	5 617 259 €
Total (*)	102 339 791 €	95 046 631 €

(*) Hors reprises sur provisions (et amortissements), transfert de charge.

Les produits de la tarification (dotations et produits de facturations) augmentent fortement en comptabilité entre 2024 avec 95 047 K€ et 2025 avec 102 339 K€ soit une augmentation de 7 293 K€.

Cette évolution constitue le principal facteur de progression des produits d'exploitation. Elle traduit l'effet combiné de l'évolution de l'activité, des financements accordés et des mécanismes de reprise ou de

correction liés aux exercices antérieurs. Les produits comptabilisés peuvent en effet être augmentés ou diminués des reprises d'excédents ou de déficits des exercices N-2.

La partie des produits directement liée à l'exploitation est en augmentation du fait de :

- La hausse du taux d'occupation notamment sur le secteur du Handicap sur les activités en prix de journée et de l'ouverture en année pleine des deux SAMSAH et du SESSAD+, Protection de l'Enfance en hausse d'activité et EHPAD légère hausse de l'activité dont les produits de facturation dépendent du niveau d'activité, la hausse des dotations globalisées pour les pôles sous CPOM en raison de taux d'actualisation, régularisation, CNR et ce malgré un taux d'occupation toujours aussi bas sur le pôle EHPAD pour la partie Conseil Départemental.
- Certaines dotations et prix de journée sont donc en hausses contrairement à d'autres en baisses du fait des reprises d'excédents ou déficits antérieurs.
- De façon générale et ceux malgré une amélioration globale de l'activité, les taux réalisés dans les EHPAD restent en dessous des taux demandés par les autorités de tarifications ;
- L'activité de l'EHPAD HOVIA Quincy a connu sur cet exercice une baisse exceptionnelle de son activité entre 2024 et 2025 passant de 88% à 84%, s'expliquant par un nombre important de décès sur 2025 et le départ du directeur.
- La reprise de déficits antérieurs (N-2) a été financée au travers de ces dotations ou prix de journées notamment pour les pôles Protection de l'Enfance pour certains établissements, mais globalement sur l'ensemble du pôle c'est une reprise de déficit de - 423 K€ qui vient aussi faire augmenter le prix de journée appliqué sur 2025.

Les produits des activités annexes (production bien et services) diminuent entre 2024 et 2025.

Ce sont principalement les résultats des ESAT, marqués par une baisse de son chiffre d'affaires notamment dans l'activité blanchisserie et espace vert.

L'ESAT Gennevilliers réussi à faire modérer la baisse depuis plusieurs années de son chiffre d'affaires notamment entre 2024 et 2025 là où les autres ESAT connaissent une diminution plus importante (ESAT Paris 16 et ESAT Arzon).

Depuis la sortie post-COVID, l'ESAT de Gennevilliers connaît une baisse significative de son chiffre d'affaires notamment dans les activités de mailing, affranchissements et de conditionnements.

L'ESAT Arzon connaît globalement une baisse de son chiffre d'affaires malgré une augmentation significative de son activité hôtellerie de plus de 21% freinée par la fermeture du gîte pour travaux de réfection. En effet, l'activité espace vert a souffert du renouvellement du marché public pour l'entretien d'une partie des espaces verts communaux d'Arzon.

Concernant l'ESAT de Paris 16, l'activité couture connaît une baisse significative de son chiffre d'affaires – 57% entre 2024 et 2025. Et représente 8% du CA total de l'ESAT Paris 16.

L'atelier blanchisserie affiche une baisse de -8% entre 2024 et 2025, cette activité représente 62% du chiffre d'affaires total de l'ESAT Paris 16. Le marché en Ile-de-France est en forte croissance (+20% sur trois ans), ce qui pousse plusieurs établissements ESAT à investir dans ce secteur très concurrentiel. L'ESAT subit donc cette concurrence directe des autres ESAT. Cependant, le manque d'espace et d'effectifs limitent notre capacité à répondre à une demande en forte progression.

L'activité conditionnement connaît une amélioration de son CA entre 2024 et 2025 + 73% alors que celui-ci avait connu une baisse entre 2023 et 2024 de 21%. Celui-ci représente 13% du CA total de l'ESAT Paris 16.

Les activités Boutique, coiffure et prestation connaissent des hausses significatives entre 2024 et 2025 mais ne représentent que 12% du CA total de l'ESAT Paris 16 à eux trois. Et cela ne compense pas la baisse d'activité de la blanchisserie et de la couture.

Concernant les subventions en 2025, le total de celles-ci est de 2 058 K€ contre 1 283 K€ en 2024. Cela représente une augmentation de + 60% s'expliquant principalement par les impacts issus du changement

du plan comptable 2025 avec la réaffectation des quote-part de subvention du compte 777 vers le compte 747 impact et par des financements spécifiques reçus des conseils départementaux, ARS et autres organismes (principalement sur l'EHPAD HOVIA Saint-Ouen, Tremblay, Drancy et la Courneuve concernant).

Concernant les reprises de provisions, la baisse est à mettre en regard du niveau exceptionnel des reprises constatées en 2024, notamment dans le cadre de la revue des créances et des reprises significatives constatées sur certains établissements.

De manière générale un gros travail d'analyse et de nettoyage des créances sur le pôle Protection de l'Enfance a pu être fait sur l'exercice 2025 et permettra sur 2026 le dénouement sur les départements 75 et 92 de régularisations de créances antérieures. Ce travail sera déployé également sur le pôle Handicap Ile-de-France sur 2026.

Concernant les autres produits, ils s'inscrivent à hauteur de 6 529 K€ contre 5 605 K€ en 2024. Le poste comprend principalement les remboursements de salaires, de formation professionnelle, les indemnités journalières de la Sécurité Sociale reçues, les frais de siège perçus.

Cette variation s'explique principalement par des autres produits de gestion courante (remboursement taxe sur les salaires, trop perçu sur facturations antérieures, indus antérieurs sur facturation, ...), une régularisation de complément de rémunération (BGR) relative aux travailleurs ESAT sur les ESAT HOVIA Gennevilliers et Paris 16 et des impacts issus du changement du plan comptable 2025 avec la réaffectation de produits exceptionnelles en produits d'exploitation notamment pour les indemnités d'assurance compte 7587 et les produits de cessions compte 757.

Les autres comptes de produits n'appellent aucun commentaire.

II- RUBRIQUES DE CHARGES

19

L'analyse des différents postes de charges a été réalisé selon les groupes fonctionnels dont dépendent les associations sous plan comptable M22bis. De ce fait, le groupe I des charges correspond aux charges de fonctionnement, le groupe II aux charges de personnel et le groupe III aux charges de structures (voir tableau nommé « HOVIA – 2025 – Résultats par établissement » ayant servi de base de travail).

En 2025, les dépenses significatives engagées sont :

Les charges de fonctionnement qui diminuent de – 2.8 % à 12 790 K€ en 2025 contre 13 165 K€ en 2024. Relative stabilité des charges (effet prix) dans un contexte d'inflation moins marquée avec pour autant des effets d'augmentation sur certains postes sensibles comme les énergies, carburant, alimentation.

Ces diminutions, liées en grande partie au fonctionnement, soulignent un retour confirmé d'activité mais aussi sont le témoin des efforts et effets économiques rencontrés grâce à la renégociation des contrats cadres et une meilleure maîtrise des budgets.

De manière générale sur l'ensemble des pôles de l'Association, les dépenses d'énergie ont augmenté (+42 K€ mais moins que sur 2024) ce qui a moins impacté le volume des charges de fonctionnement.

Le poste blanchissage et nettoyage à l'extérieur connaissent également une hausse significative sur 2025 (+ 295 K€). L'augmentation de la capacité de la blanchisserie de l'ESAT PARIS 16 pourra nous permettre de faire des économies potentielles sur 2026 (projet toujours en cours).

Ces dépenses bien qu'en forte augmentation entrent dans le champ des dépenses prises en charges par les financeurs.

Les dépenses d'alimentation et restauration ont subi une baisse significative sur 2025 avec – 77 K€ K€ décorré de l'activité en raison de la renégociation de certains contrats. La renégociation des contrats de restauration sur début d'année 2025 avec un prestataire unique a donc permis de réaliser des économies et de revoir la qualité de la prestation fournie. Cela sera plus marqué sur l'exercice 2026 notamment au niveau des EHPAD.

Les postes autres prestations à caractère médical (- 274 K€) et autres prestations diverses (- 195 K€) et transport d'usagers (-101 K€) baisse significativement en décorrélation avec la hausse d'activité. Voir pour les prestations à caractère médical si ceux-ci notamment pour des temps de libéraux (Psychologue notamment) n'ont pas été pourvus sur des postes en CDI qui restaient vacants.

Les charges liées au personnel (44 280 K€) y compris sociales (16 866 K€), fiscales (6 723 K€) et de sous-traitance (6 543 K€) augmentent de + 3,4 % pour atteindre 74 412 K€ en 2025 contre 72 133 K€ en 2024. Des postes ne sont encore pas facilement pourvus et des difficultés récurrentes de recrutement demeurent, la multiplicité des contrats courts oblige à un recours toujours soutenu à du travail temporaire spécialisé dans le médico-social (coopérative, agences d'intérim, etc.). Ce recours engendre une charge supplémentaire liée aux paiements des précarités.

Néanmoins la tendance constatée sur 2025 avec le transfert de pratiquement 1/3 des dépenses de prestations externes vers la contractualisation de contrat en CDI ou CDD devra se poursuivre sur 2026.

La masse salariale (CDI et CDD) augmente de 3,2 % entre 2025 et 2024 (+ 2 279 K€). Le ratio des charges de personnel sur le total des charges se maintient de 71,3 % en 2025 contre 70,9 % en 2024.

La variation négative de congés payés 2025/2024 avec prise en compte des congés payés maladies (- 438 K€) a contribué également à freiner l'impact des hausses de dépenses de personnel.

Les charges de structure diminuent de - 0,7 % pour atteindre 16 634 K€ en 2025 contre 16 755 K€ en 2024.

La diminution des charges de structure relève principalement de plusieurs postes : le personnel extérieur, les charges locatives, les pertes sur créances irrécouvrables et les provisions pour dépréciations des créances douteuses.

Concernant le poste lié aux personnels extérieurs, Cette diminution constitue l'un des éléments favorables majeurs de l'exercice et traduit l'effet plein des renégociations engagées par le service achats sur 2024 (alimentation et entretien sur le pôle Handicap IdF, déploiement progressif sur d'autres activités dont l'alimentation en EHPAD), ainsi que les premiers effets du recours à des prestataires moins coûteux (« HUBLLOT ») et de la sortie progressive des prestations « MEDICOOP » les plus coûteuses.

Concernant les charges locatives, l'année 2024 avait été fortement marqué par des régularisations de charges locatives importantes portant sur des exercices antérieures (2020 à 2024 principalement sur les établissements de Paris 16).

La baisse observée des provisions pour dépréciations des créances douteuses est en lien avec la continuité du travail engagé sur le suivi des créances et de la signature de plusieurs CPOM permettant un passage en dotation globale.

Les créances ont été analysées individuellement en considérant le risque objectif de recouvrement. La constitution d'une provision ou la mise en irrécouvrabilité de la créance ne sont pas laissées à l'initiative du directeur, mais font l'objet d'une étude collégiale conduite par les responsables administratifs de pôle, les directions des pôles et la DAF.

La vente d'une grande partie du portefeuille du LEG BOURRE à forte valeur en fin d'année 2024 (+ 600 K€) avait généré par la même une hausse de la fiscalité liée à ces ventes (IS) + 249 K€. Celle-ci sur 2025 connaît donc une baisse de -219 K€

A contrario, certains postes de dépenses de structure sont en hausses : les locations immobilières et mobilières, les assurances, les services bancaires et les dotations aux amortissements sur immobilisations.

Les locations immobilières et mobilières, natures de charges qui sont revalorisées par des indices ont enregistré une très forte hausse résultant de l'inflation des éléments pris en compte dans ces indices (+ 271 K€ sur 2025).

La renégociation du marché des assurances en lien avec la création d'un poste de responsable des achats avait permis de dégager une économie de 200 k€ sur 2022.

Néanmoins en raison du contexte assurantiel en tension en lien avec les sinistres liés notamment aux raisons climatiques et autres, l'année 2025 a vu une augmentation de + 85 K€ des charges d'assurance. Cela conforte la décision du conseil d'administration d'avoir créé il y a trois ans un poste de responsable des achats, dont l'objectif sur 2026 sera de renégocier les marchés des appels malades, de la blanchisserie et du nettoyage.

La revalorisation du taux de frais de siège de 3.25% à 3.31% rendu par décision du tribunal en octobre 2024, l'augmentation du périmètre de l'association et donc du volume de charge génèrent une augmentation de + 58 K€ sur 2024.

Les dotations aux amortissements des immobilisations sont en hausses + 239 K€ en lien avec l'ouverture de services supplémentaires (SAMSAH Paris et Colombes, SESSAD+ de Laon, MECS HOVIA Paris XIX) et du renouvellement des immobilisations et de travaux de réhabilitation de certains sites.

De manière pérenne, les créances ont été analysées individuellement en considérant le risque objectif de recouvrement.

L'ensembles de ces dépenses récurrentes, qui rentrent dans la gestion normale de nos établissements, doivent être prises en charge par nos financeurs.

Les autres comptes de charges n'appellent aucun commentaire.

III- RUBRIQUES DE RESULTAT FINANCIER

21

Le résultat financier de l'association s'établi à – 181 K€ contre 539 K€ en 2024.

Cette évolution est liée aux principaux éléments suivants :

- La baisse des charges d'intérêt (- 39 K€) se poursuit avec le désendettement de l'association et ceux malgré le déblocage sur fin d'année 2025 de l'emprunt relatif à l'acquisition des locaux du Foyer HOVIA Colombes (+ 2870 K€).
- Les revenus des VMP, des titres et autres produits financiers sont en baisses sur la gestion propre par rapport à 2024 – 111 K€ en raison des cessions opérées sur VMP en 2024 (notamment LEG BOURRE).
- La baisse entre 2025 et 2024 de – 603 K€ sur les produits nets de cessions de VMP provenant de la vente sur 2024 au niveau du LEGS BOURRE de certaines valeurs détenus en portefeuille de + 603 K€ ce qui avait augmenté le résultat financier de manière exceptionnelle.

IV- RUBRIQUES DE RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'association s'établi à - 11 K€.

Le résultat exceptionnel est en grande diminution au regard de 2024 et devient négatif principalement du fait de l'application des changements du plan comptable issu du règlement ANC N°2022-06.

En effet, le reclassement des comptes de charges et de produits initialement comptabilisés en exceptionnel (Produits de cession, reprises quote-part de subvention, indemnité sur sinistres, valeurs comptables des éléments d'actifs cédés, ainsi que les charges exceptionnelles sur sinistres).

Détail des pertes exceptionnelles :

Pénalités, amendes fiscales et pénales	646 €
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion :	34 €
Autres charges exceptionnelles :	3 068 €
Dotations aux amortissements taxe d'apprentissage :	3 169 €
Dotations aux amortissements dérogatoires :	4 228 €

Du fait des modifications et reclassements de comptes issus du changement de plan comptable 2025, les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés et les charges exceptionnelles sur sinistres ont été reclassées en charges d'exploitation.

Détail des profits exceptionnels :

Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0 €
Produits exceptionnels sur sinistres :	0 €
Produits des éléments d'actifs cédés :	0 €
Quote- part des subventions d'investissement	
Virée aux comptes de résultats de l'exercice :	0 €
Autres :	0 €
Reprises aux amortissements dérogatoires :	0 €
Reprises sur provisions réglementées :	0 €

Du fait des modifications et reclassements de comptes issus du changement de plan comptable 2025, les produits de cessions, les reprises de quote part de subvention et les produits exceptionnels sur sinistres ont été reclassés en produits d'exploitation.

D- AUTRES INFORMATIONS

I- ENGAGEMENTS HORS BILAN

1- Engagements donnés

- Emprunts auprès des organismes bancaires :

Au 31 décembre 2025, l'engagement s'élève à :

- Capital restant dû : 11.069.482 € dont 9.127.098 € assortis de garanties.
- Intérêts restant dus : 3.062.352 €

- SA HLM Le Moulin Vert devenu COSIVIA

Bail à construction EHPAD St Ouen :

- durée du bail : 34 ans
- le loyer est révisé annuellement au 1^{er} juillet de chaque année avec prise en charge du taux du livret A en vigueur à la date de révision et du réajustement des annuités des emprunts PLS indexés sur le taux du livret A.

- Départs en retraite

En application des conventions collectives en vigueur, l'association est tenue de verser une indemnité de départ à tout membre du personnel partant en retraite. Le montant de l'indemnité repose notamment sur l'ancienneté du salarié à la date de son départ de l'association.

Au 31 décembre, les engagements de l'association ont été évalués sur la base de l'indemnité à verser à l'ensemble du personnel au jour de son départ en retraite. Ces engagements ont été déterminés en application de la méthode prospective actualisée sur la base des paramètres suivants :

- Ancienneté acquise à la date théorique du départ en retraite pour chaque salarié,
- Prise en compte de tables de mortalité distinctes pour les salariés hommes et femmes (tables TF et TH 2008-2010),
- Probabilité de présence du salarié dans l'association à la date de départ en retraite
- Taux d'actualisation de 1,0% afin de tenir compte de la situation économique de l'Association
- Taux de charges sociales de 52.6 % sur la base d'une hypothèse de départ à la retraite des salariés à 67 ans conformément aux dispositions légales.
- Le taux d'évolution des salaires retenu dans le calcul fixé à 1.0 % par an.

La table de Turn Over a été mise à jour pour les salariés sur la base des statistiques d'un turnover moyen.

Sur la base de ces éléments, notre engagement est évalué à 8 520 975 €, au 31 décembre 2025 et fera l'objet d'un engagement hors bilan.

Cet engagement fera l'objet d'une réactualisation sur 2026.

- Prêt à l'immobilière Solidaire Jean Viollet :

Dans le cadre de la fusion – absorption avec l'O.H.T., l'association HOVIA a hérité d'un engagement, consenti par l'OHT à l'immobilière Solidaire Jean Viollet en 2017 pour une durée de 30 ans, d'un prêt de 5 060 K€ dont 2 900 K€ ont déjà été versés et sont inscrits à l'actif immobilisé.

L'engagement donné pouvant être débloqué est de l'ordre de 2 100 k€.

- Provision CP maladie

Par 3 arrêts, la Cour de cassation a opéré plusieurs revirements de jurisprudence en décidant d'écarter les dispositions du Code du travail pour se conformer au droit européen en matière d'acquisition de droits à congés payés.

La Haute juridiction écarte partiellement l'application des dispositions des articles L.3141-3 et L.3141-5 du Code du travail (sur le fondement des articles 7 de la Directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003 et 31.2 de la Charte des Droits Fondamentaux et de la jurisprudence de la CJUE).

Le Code du travail subordonnait l'acquisition des droits à congés payés à l'exécution d'un travail effectif et excluait les périodes d'arrêt suivantes :

- Accidents et maladies non professionnelles, sauf usage ou disposition conventionnelle plus favorable,
- Accidents du travail et maladie professionnelle au-delà d'une durée d'un an.

Sur 2025, sur la base des règles fixées par l'Autorité des normes comptables (ANC) dans le cadre du PCG (ANC, régit 2014-03 du 5 juin 2014), le CNOEC a préconisé d'observer des dispositions comptables en fonction que ce passif soit probable ou certain.

Le calcul a donc fait l'objet des actualisations récentes de la Loi votée au Sénat le 9 avril 2024 et à l'Assemblée nationale le 10 avril 2024 (Périodes assimilées, Nombre de jours acquis suivant l'origine de l'arrêt, Période de report).

Celle-ci a été évalué au global avec la provision CP (CP+CP maladie) pour 4 838 K€ sur 2025 et comptabilisé dans les comptes de l'association (comptes 631, 641 et 645 à 428, 438 et 448).

2- Engagements reçus

Dans le cadre de la fusion – absorption de l'OHT, HOVIA devient detentric d'un prêt consenti à la SCI 102-104 (*détenue pour 999 parts par l'association Immobilière Solidaire Jean Viollet d'un montant et par HOVIA pour une part via l'apport de l'OHT*) de 2 900 k€ remboursable in fine sur 25 ans (2017 – 2042). Les intérêts, calculés au taux de 0.60 % sont payables annuellement. Une clause préférentielle de ce contrat prévoit le reversement de 50 % de la plus-value générée par la revente éventuelle du bien que finance ce prêt.

II- PRINCIPES D'AGREGATION DES COMPTES

Voir tableau 21 - Tableau de passage

Les comptes présentés, sont les comptes fusionnés de l'association HOVIA.

Ceux-ci sont la somme des comptes des différents établissements : les comptes agrégés sont établis à partir de la comptabilité autonome de chaque établissement auxquelles sont opérés, comme pour les années précédentes, les retraitements suivants :

- élimination des Frais de siège,
- élimination des transferts des plus ou moins-values sur cession d'immobilisations et titres de placement enregistrés en compte de provisions réglementées dans les établissements,
- élimination des comptes et des prestations inter-établissements,
- annulation des provisions pour travaux constatées dans les comptes administratifs,
- frais d'évaluations externes immobilisés ont été annulés et transférés en charges,
- Les crédits octroyés par les financeurs, afin de financer les indemnités de départs en retraite, ont été comptabilisée en fonds dédiés. La provision statistique de 10 %, comptabilisée initialement dans chaque dossier et qui était annulée en consolidation n'est plus comptabilisée car elle ne peut, en fonction de la réglementation comptable, être enregistrée et fera l'objet d'une mention dans l'annexe (hors bilan).

24

III- RESULTAT DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs étant soumis aux autorités de contrôle, les résultats proposés ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Ces ajustements et l'affectation du résultat ne sont comptabilisés qu'à réception de la réponse définitive du financeur.

IV- REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BENEVOLES ET SALARIES

Cumul du salaire brut des 3 plus hauts cadres dirigeants : 462 496 €.

V- EFFECTIF

Evolution des ETP présent au 31 décembre 2025 par rapport à 2024 :

ETP	2025	2024	Ecart
DIRECTION	76	54	+22
ADMINISTRATION	129	141	-12
MEDICAL PARA-MEDICAL	291	279	+12
SOCIO EDUCATIF	489	469	+20
SERVICES GENERAUX	234	209	+25
ASSISTANTES FAMILIALES	39	40	-1
Total	1 258	1 192	+66

Cette hausse peut s'expliquer par :

- Au niveau du secteur Personne Agée, nous avons pu contractualiser des personnes chez MEDICOOP en CDI.
- Nous avons pu également recruter sur certains postes vacants depuis longtemps des psychologues, médecin et autres.
- Recours plus massif aux CDD sur des arrêts maladies de courtes durées.
- Nous avons tout de même des difficultés croissantes de recruter des collaborateurs sur des postes très opérationnels (*AMP, auxiliaire de vie, aide-soignante, éducateurs, ...*) du fait du peu d'attractivité du secteur.
- Des départs et des mouvements de personnels depuis la crise sanitaire toujours plus importants dans le secteur, les salariés n'hésitant plus à changer régulièrement d'employeur et ceux malgré les différentes revalorisations salariales obtenu pour le secteur.
- La baisse significative de l'intérim sur 2025 s'est faite au profit des postes en CDI à pourvoir.

Des actions ont déjà été entreprises pour pallier l'absence de collaborateurs (*prestataire MEDICOOP, CDD, Job Dating, sollicitation des missions locales, ...*).

25

VI- VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

La contribution des membres bénévoles des instances de l'association a été valorisée en considérant une durée moyenne pour chaque rendez-vous, le nombre des membres présents auquel a été appliqué le SMIC horaire en vigueur pour l'année 2025.

Membres bénévoles :

1 AG = 22 personnes x 4 heures x 11,88 €	=	1 045 €
10 CA = 140 personnes x 2 heures x 11.88 €	=	3 326 €
8 bureaux = 40 personnes x 2 heure x 11.88 €	=	950 €
Total		5 321 €

VII- HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes sont comptabilisées pour un montant de 69 k€ TTC en 2025.

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	67 240 €	- €
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	- €	- €
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	1 498 €	- €
Total	68 738 €	- €

** pour les missions prévues au II de l'Art. L.821-54 du C.Com.*

VIII- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES

Les opérations militaires en Iran qui ont commencé le 28 février 2026 constituent un évènement postérieur à la clôture.

Cet évènement n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2025 dans la mesure où il s'agit d'un événement lié à une situation nouvelle.

12 - Actif immobilisé

Actif Immobilisé	Exercice clos le 31/12/2024	Acquisitions	Sorties	Consolidation	Exercice clos le 31/12/2025
Immobilisations incorporelles :	2 668 606	737 139	548 717	-	2 857 027
Frais d'établissement					
201100000 FRAIS PREMIER ETABLISSEMENT	399 199	-	-	-	399 199
201200000 FRAIS DE REORGANISATION	54 279	-	-	-	54 279
201300000 FRAIS D EVALUATION OPERATION DIV	-	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement					
203400000 EVALUATION EXTERNE	-	-	-	-	-
Logiciels, droits & valeurs similaires					
205100000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES,	162 995	1 285	1 285	-	162 995
Autres					
208000000 RESERVATION MOULIN VERT	35 063	-	-	-	35 063
208001000 RESERVATION ASSO P BONHOMME	274 408	-	-	-	274 408
208100000 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	1 693 520	131 085	56 624	-	1 767 981
Immobilisations incorporelles en cours					
232000000 IMMOBIL.INCORPORELLES EN COURS	-	148 473	104 553	-	43 920
232100000 IMMO INCORPORELLE EN COURS	49 141	456 295	386 255	-	119 182
Avances et acomptes versés sur commandes					
Immobilisations corporelles :	72 423 959	3 807 164	1 931 557	-	74 299 566
Terrains					
211100000 TERRAINS	1 274 927	-	-	-	1 274 927
212100000 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES TER	126 077	-	-	-	126 077
Constructions					
213100000 BATIMENTS	33 446 713	-	-	-	33 446 713
213500000 INSTALLATIONS .GENERALES	10 070 522	254 667	3 276	-	10 321 913
Installations techniques, matériels et outillage industriels					
215110000 EQUIPEMENT DES ATELIERS	1 112 883	-	-	-	1 112 883
215400000 MATERIEL ET OUTILLAGE	1 181 666	68 417	74 308	-	1 175 775
215401000 MATERIEL ET OUTILLAGE - SUBVENTION	11 559	-	-	-	11 559
Autres					
218100000 INSTALL.GENE., AGENCEM., AMENAG. DI	7 861 611	1 059 617	57 802	-	8 863 426
218200000 MATERIEL DE TRANSPORT	3 433 631	468 374	163 900	-	3 738 106
218300000 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFO	2 504 433	974 272	772 490	-	2 706 215
218400000 MOBILIER	6 590 205	167 897	97 145	-	6 660 957
218401000 MOBILIER	120	-	-	-	120
218402000 MOB MAT CHAMBRE SEJOUR	2 214	-	-	-	2 214
218403000 MOB MAT INFIRMERIE	36 528	8 135	-	-	44 663
218404000 MOB MAT BLANCHISSERIE	9 547	16 411	-	-	25 958
218405000 MAT ENTRETIEN HYGIENE	43 787	-	-	-	43 787
218500000 CHEPTEL	1 500	-	-	-	1 500
218800000 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 329 678	251 461	139 079	-	3 442 059
228100000 IMMOBILISATIONS FINANCEMENT,TAXE AP	781 363	14 588	-	-	795 951
Immobilisations corporelles en cours					
231100000 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COUR	270 394	51 329	48 353	-	273 369
231300000 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COUR	22 140	7 585	-	-	29 725
Avances et acomptes					
237100000 AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COM IMMO	216 701	202 072	290 701	-	128 072
238100000 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR CDES	95 760	262 339	284 502	-	73 598
Immobilisations financières (1)	9 929 944	283 034	59 935	-	10 153 043
Participations et créances					
261800000 CREDIT COOPERATIF PARTS SOC	579 317	-	-	-	579 317
261800001 CA PART SOC CT N°01467263601	500	-	-	-	500
261800002 SOGAMA PARTS SOC	26 751	-	-	-	26 751
261800003 CREDIT MUTUELLE PARTS SOC	15	-	-	-	15
261800004 I3F PARTS SOC	12 662	-	-	-	12 662
261800005 IMMEUBLE ST GEORGE PARTS SOC	31 252	-	-	-	31 252
261800006 PART SOC GCSMS	1 000	-	-	-	1 000
261800007 PART SOC GCSMS ALMEA	1 000	2 409	2 409	-	1 000
261810000 SCI 102-104 JOUFFROY D'ABBANS	1	-	-	-	1
Créances rattachées à des participations					
267500000 VERSMT. REPRESENTATIFS. APPORT. VER	250 000	-	-	-	250 000
268100000 CREANCE SCI 102-104 JOUFFROY D'ABBA	2 900 000	-	-	-	2 900 000
268800000 CREANCE IMMO SOLIDAIRE JEAN VIOLET	104 400	17 400	-	-	121 800
Autres titres immobilisés					
272200010 B.M.T.N ANNUEL	-	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité portefeuille					
273000010 TITRES ECOFI TAUX FIXES 2013 GAGES	110 851	-	-	-	110 851
273000020 TITRES SOCIETE GENERALE	53 895	-	-	-	53 895
273000050 TITRES CREANCES TARN 8 ANS (BFCC)	3 000 000	-	-	-	3 000 000
Prêts					
274300000 PRETS AU PERSONNEL	776	-	776	-	-
274310000 PRET PART.EMPLOY.EFFORT CONSTRUCTIO	2 444 521	178 417	75	-	2 622 862
Autres immobilisations financières					
275100000 DEPOTS VERSES	324 704	82 658	39 899	-	367 463
275500000 CAUTIONNEMENTS	15 374	2 150	3 614	-	13 910
276100000 CREANCES DIVERSES	22 183	-	-	-	22 183
276101000 CREANCES BFCC/FMG	50 745	-	13 162	-	37 582
276300000 CREANCE DOT ETS SANTE ART 50 LFSS21	-	-	-	-	-
TOTAL I	85 022 508	4 827 337	2 540 209	-	87 309 637



13 - Dotations et reprises

Dotations aux amortissements & provisions sur actif immobilisé	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Exercice clos le 31/12/2024	Dotations	Reprises	Consolidation	Exercice clos le 31/12/2025
Immobilisations incorporelles :			1 652 422	229 651	24 685	3 064	1 857 388
Frais d'établissement							
280100000 AMORT. FRAIS D'ETABLISSEMENT	5 ans	Linéaire	286 548	39 698	-	-	326 246
Frais de recherche et de développement							
280300000 AMORT FRAIS EVALUATION	3 à 10 ans	Linéaire	-	3 064	3 064	3 064	-
Logiciels, droits & valeurs similaires							
280500000 AMORT. CONCESSIONS ET DROITS SIMILA	3 à 10 ans	Linéaire	137 034	1 737	-	-	138 771
Autres							
280800000 AMORT. AUTRES IMMOBILISATIONS INCOR	3 à 10 ans	Linéaire	954 432	185 152	21 621	-	1 117 963
280801000 AMORT. RESERV FOYER P BONHOMME	3 à 10 ans	Linéaire	274 408	-	-	-	274 408
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes versés sur commandes							
Immobilisations corporelles :			42 135 347	3 749 834	933 229	-	44 951 952
Terrains							
281200000 AMORT. AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	10 à 20 ans	Linéaire	82 756	8 407	-	-	91 164
Constructions							
281300000 AMORT. CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	20 à 100 ans	Linéaire	11 898 121	-	4 159	-	11 893 962
281310000 AMORT; BATIMENTS	20 à 100 ans	Linéaire	3 232 726	1 082 107	-	-	4 314 832
281350000 AMORT. I.G.A.A.C	10 à 20 ans	Linéaire	8 182 006	382 167	1 200	-	8 562 974
Installations techniques, matériels et outillage industriels							
281510000 AMORT. MATERIEL ET OUTILLAGE	1 à 10 ans	Linéaire	974 713	84 946	74 308	-	985 351
281511000 AMORT. EQUIP ATELIERS	1 à 10 ans	Linéaire	669 225	107 154	-	-	776 379
Autres							
281810000 AMORT. I.G.A.A.D	10 à 20 ans	Linéaire	4 558 516	621 733	33 669	-	5 146 579
281820000 AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT	5 ans	Linéaire	2 496 459	354 497	163 900	-	2 687 056
281830000 AMORT. MATERIEL DE BUREAU,INFORMATI	3 à 5 ans	Linéaire	1 908 058	308 927	438 809	-	1 778 175
281840000 AMORT. MOBILIER	3 à 15 ans	Linéaire	4 698 048	508 708	91 228	-	5 115 528
281845000 AMORT. MAT HYGIENE	3 à 15 ans	Linéaire	13 684	8 126	-	-	21 810
281850000 AMORT. CHEPTEL	5 ans	Linéaire	532	300	-	-	832
281880000 AMORT. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPO	3 à 10 ans	Linéaire	2 642 110	279 593	125 955	-	2 795 748
281881000 AMORT. AUTRES IMMOB,TAXE APPRENTISS	3 à 5 ans	Linéaire	778 394	3 169	-	-	781 563
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (1)			250 000	-	-	-	250 000
Participations et créances							
Créances rattachées à des participations							
296600000 AUTRES FORMES DE PARTICIPATION			250 000	-	-	-	250 000
Titres immobilisés de l'activité portefeuille							
297300000 DEPRECIATION TITRES PORTEFEUILLE IM			-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL I			44 037 769	3 979 485	957 914	3 064	47 059 340



14 - Etat des créances

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025			
	Brut	1 an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Immobilisations financières	10 153 043	-	-	10 153 043
Participations	652 498	-	-	652 498
Créances rattachées à des participations	3 271 800	-	-	3 271 800
Autres titres immobilisés	3 164 746	-	-	3 164 746
Prêts	2 622 862	-	-	2 622 862
Autres immobilisations financières	441 138	-	-	441 138
Avances et acomptes versés sur commandes	323 023	323 023	-	-
Créances :	20 713 591	20 580 275	-	133 316
Créances usagers et comptes rattachés	18 230 318	18 097 002	-	133 316
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres créances	2 483 273	2 483 273	-	-
Charges constatées d'avance	561 014	561 014	-	-
TOTAL	31 750 670	21 464 311	-	10 286 359
	100,0%	67,6%	0,0%	32,4%



15.1 - Fonds propres

Composition des fonds propres	Exercice clos le 31/12/2024	Augmentation (constitution)	Diminution (consommation)	Exercice clos le 31/12/2025	Variation 2024 / 2025
Fonds propres					
Fonds propres sans droit de reprise	20 599 232	-	-	20 599 232	-
102100000 VALEUR DU PATRIMOINE INTEGRE	3 359 773	-	-	3 359 773	-
102400000 APPORTS SANS DROIT DE REPRISE	17 231 070	-	-	17 231 070	-
102600000 DOTATION ETS DE SANTE ART 50 LFSS21	8 390	-	-	8 390	-
Ecart de réévaluation sans droit de reprise	313 297	-	-	313 297	-
105100000 ECARTS DE REEVAL.SUR BIENS SANS DRO	313 297	-	-	313 297	-
Réserves	25 238 442	7 292 378	4 988 940	27 541 880	- 2 303 438
- Sous gestion propre	2 371 393	-	8 312 440	- 5 941 047	8 312 440
106852110 EXCED.AFFECT INVEST HEBERGT AV CPOM	-	-	-	-	-
106852130 EXCED AFFECT INV APRES CPOM	-	-	-	-	-
106852200 EXCED AFFECT RES INVESTISSEMENT	1 591 455	-	-	1 591 455	-
106856130 EXCED AFF COMP DEF APRES CPOM	-	-	-	-	-
106856200 EXCED AFFECT RC DEFICIT	4 984	-	-	4 984	-
106857130 EXCED AFF RC CHG AMORT APRES CPOM	-	-	-	-	-
106857200 EXCED AFFECT RC CHG AMORT	124 954	-	8 312 440	8 187 486	8 312 440
106880000 RESERVES DIVERSES	650 000	-	-	650 000	-
- Sous gestion contrôlée	22 867 049	7 292 378	- 3 323 500	33 482 927	- 10 615 878
106800000 RESERVES PR PROJETS DE L'ENTITE	762	-	-	762	-
106850000 RESERVES DE TRESORERIE	-	-	-	-	-
106852110 EXCED.AFFECT INVEST HEBERGT AV CPOM	2 953 314	29 462	505 884	2 476 892	476 422
106852130 EXCED AFFECT INV APRES CPOM	53 702	22 910	38 702	37 910	15 792
106852200 EXCED AFFECT RES INVESTISSEMENT	6 273 111	905 251	-	7 178 362	- 905 251
106856110 EXCED.AFFECT BFR HEBERGT AV CPOM	1 105 701	-	674 774	430 927	674 774
106855130 EXCED AFFECT BFR APRES CPOM	-	-	-	-	-
106856200 EXCED AFFECT COUVERT BFR	1 790 753	674 774	-	2 465 526	- 674 774
106856110 EXCED.AFF COMP DEF HEBERGT AV CPOM	1 155 944	337 604	813 827	679 721	476 223
106856120 EXCED .AFF COMPDEF DEP SOIN AV CPOM	2 154 143	1 690 295	303 436	3 541 003	- 1 386 859
106856130 EXCED AFF COMP DEF APRES CPOM	205 754	1 044 675	135 091	1 115 338	- 909 584
106856200 EXCED AFFECT RC DEFICIT	2 545 107	1 336 069	886 083	2 995 093	- 449 986
106857110 EXCED AFFEC AMORT HEB AV CPOM	-	287 577	-	287 577	- 287 577
106857120 EXCED AFFEC AMORT DEP SOINS AV CPOM	-	301 172	-	301 172	- 301 172
106857130 EXCED AFF RC CHG AMORT APRES CPOM	28 122	-	19 122	9 000	19 122
106857200 EXCED AFFECT RC CHG AMORT	4 600 636	662 589	6 700 418	11 963 643	- 7 363 007
106880000 RESERVES DIVERSES	-	-	-	-	-
Report à nouveau	- 2 669 302	30 883 366	37 145 902	- 8 931 837	6 262 535
Report à nouveau gestion propre	11 946 339	12 252 562	12 650 512	11 548 389	397 951
110000000 RAN GESTION PROPRE HORS ESMS crédit	6 595 051	935 706	510 564	7 020 193	- 425 142
110500000 RAN GESTION PROPRE ESMS crédit	841 433	-	-	841 433	-
110640000 REPORT A NOUVEAU ARTT	31 283	-	-	31 283	-
110650000 RAN RESERVES PLUS VALUES NETTES (2)	5 452 390	-	-	5 452 390	-
119000000 RAN GESTION PROPRE HORS ESMS débit	- 810 042	-	868 390	- 1 678 432	868 390
119100000 RAN HORS TUTELLE (SOLDE DEBITEUR)	- 30 418	45 297	-	14 879	- 45 297
119999000 RAN HORS TUTELLE (REJETS)	- 133 357	-	-	- 133 357	-
120100000 RESULT.DE L'EXERC.(EXC.) S/S CTRL D	-	3 526 550	3 526 550	-	-
129100000 RESULT.DE L'EXERC.(DEF.) S/S CTRL D	-	7 745 009	7 745 009	-	-
Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)	- 14 615 641	18 630 805	24 495 389	- 20 480 226	5 864 585
115000000 RAN EN ATTENTE D'AFFECTATION crédit	6 005 694	2 627 322	3 812 033	4 820 983	- 1 184 711
115011100 RAN EXCED GEST CTR HEB AV CPOM	104 967	5 600	64 704	45 863	59 104
115011200 RAN EXCED GEST CTR SO/DE AV CPOM	35 584	-	-	35 584	-
115011300 RAN EXCED GEST CTR EHPAD APRES CPOM	-	1 205 337	-	1 205 337	- 1 205 337
115012000 RAN EXCEDENT GESTION CONTROLEE	5 557 143	2 717 336	2 665 339	5 609 141	- 51 998
115030000 RAN. AFFECT.FIN MESURES D'EXPL N	744 467	-	116 948	627 519	116 948
115100000 RAN TUTELLE (SOLDE CREDITEUR)	58 274	600 611	-	658 885	- 600 611
115190000 RAN TUTELLE (SOLDE DEBITEUR)	- 2 123	-	-	- 2 123	-
115900000 RAN EN ATTENTE D'AFFECTATION débit	- 10 285 200	9 381 841	1 434 227	- 2 337 586	- 7 947 614
115901100 RAN HEB AVANT CPOM	- 771 728	-	2 270 919	- 3 042 646	2 270 919
115901200 RAN SOIN/DEP AVANT CPOM	- 42 221	-	-	- 42 221	-
115901300 RAN EHPAD APRES CPOM	- 2 510	-	9 000 920	- 9 003 430	9 000 920
115902000 R.A.N FINANCEURS AUTRES ETAB	- 6 335 202	1 533 887	4 131 490	- 8 932 805	2 597 603
115912000 RAN CHARGES REJETEES EX1141	- 5 242 024	151 113	342 483	- 5 433 394	191 370
115912100 RAN CHARGES REJETEES EX1148	- 2 043 416	-	-	- 2 043 416	-
115921000 AMORT. COMPTAB EXCDENT DIF EX1161	- 12 523	77	77	- 12 523	-
115922000 DPENSES POUR CONGS PAYS EX1162	- 2 011 715	407 680	656 249	- 2 260 284	248 569
115923000 AUTR DROITS ACQUIS PAR L SAL EX1163	- 334 419	-	-	- 334 419	-
115928000 AUTRES DEP NON OPPOSABLES EX1168	- 38 690	-	-	- 38 690	-



15.1 - Fonds propres

Composition des fonds propres	Exercice clos le 31/12/2024	Augmentation (constitution)	Diminution (consommation)	Exercice clos le 31/12/2025	Variation 2024 / 2025
Excédent ou déficit de l'exercice (b)	4 154 396	407 760	4 154 396	407 760	3 746 636
- Dont excédent ou déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	3 921 429	197 604	3 921 429	197 603,90	4 119 033
- Dont excédent ou déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion propre	232 966	605 363	232 966	605 363,46	372 397
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 861 333	359 990	355 953	1 865 369	4 036
131000000 SUBVENTION	624 471	119 305	-	743 776	119 305
131300000 SUBVENTION DEPARTEMENT	100 000	-	-	100 000	-
131400000 SUBVENTION COMMUNE	24 638	-	-	24 638	-
131500000 SUBVENTION INVEST - CNR ARS	94 122	-	-	94 122	-
131700000 SUBVENTION ENT & ORG PRIVES	68 300	-	-	68 300	-
131800000 AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 337 509	58 926	113 118	2 283 318	54 191
131810000 SUBVENTIONS TAXE D'APPRENTISSAGE	727 998	64 691	-	792 689	64 691
139000000 REPRISE SUBVENTION	327 497	4 000	51 918	375 415	47 918
139500000 REPRISE SUBVENTION D'INVEST CNR ARS	71 199	-	1 833	73 032	1 833
139700000 REP SUBV ENT & ORG PRIVES	68 463	-	51 191	119 654	51 191
139800000 REPRISES AUTRES SUBVENTIONS D'INVES	1 002 619	113 067	134 724	1 024 277	21 658
139810000 REPRISES SUBVENTIONS TAXE D'APPRENT	645 927	-	3 169	649 096	3 169
Provisions réglementées	279 513	674 634	670 406	283 741	4 228
141100000 PROVISIONS REGLEMENTEES: RESERVE DE	157 612	-	-	157 612	-
142100000 PROV REGL RENOUV.DES IMMOBILISATION (1)	-	631 746	631 746	-	-
145100000 PROV.AMORT.DEROGATOIRE	45 882	4 228	0	50 110	4 228
148200000 FONDS D'INVESTISSEMENT	76 019	-	-	76 019	-
148610000 PROV.REGL.:AFFER.PLUS-VALUE NET ACT (2)	-	38 660	38 660	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	41 468 120	38 802 608	39 006 805	41 263 923	204 197

(1) Transfert en "Fonds dédiés" (hors tableau des "Fonds propres")

(2) Transfert en "Réserves de PV nettes"



15.2 - Affectation des résultats

Composition des résultats	Exercice clos le 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Exercice clos le 31/12/2025	Variation 2024 / 2025
Réserves	25 238 442	7 292 378	4 988 940	27 541 880	2 303 438
106800000 RESERVES PR PROJETS DE L'ENTITE	762	-	-	762	-
106850000 RESERVE DE TRESORERIE	-	-	-	-	-
106852110 EXCED.AFFECT INVEST HEBERGT AV CPOM	2 953 314	29 462	505 884	2 476 892	- 476 422
106852130 EXCED AFFECT INV APRES CPOM	53 702	22 910	38 702	37 910	- 15 792
106852200 EXCED AFFECT RES INVESTISSEMENT	7 864 566	905 251	-	8 769 817	905 251
106855110 EXCED.AFFECT BFR HEBERGT AV CPOM	1 105 701	-	674 774	430 927	- 674 774
106855130 EXCED AFFECT BFR APRES CPOM	-	-	-	-	-
106855200 EXCED AFFECT COUVERT BFR	1 790 753	674 774	-	2 465 526	674 774
106856110 EXCED.AFF COMP DEF HEBERGT AV CPOM	1 155 944	337 604	813 827	679 721	- 476 223
106856120 EXCED .AFF COMPDEF DEP SOIN AV CPOM	2 154 143	1 690 295	303 436	3 541 003	1 386 859
106856130 EXCED AFF COMP DEF APRES CPOM	205 754	1 044 675	135 091	1 115 338	909 584
106856200 EXCED AFFECT RC DEFICIT	2 550 091	1 336 069	886 083	3 000 077	449 986
106857110 EXCED AFFEC AMORT HEB AV CPOM	-	287 577	-	287 577	287 577
106857120 EXCED AFFEC AMORT DEP SOINS AV CPOM	-	301 172	-	301 172	301 172
106857130 EXCED AFF RC CHG AMORT APRES CPOM	28 122	-	19 122	9 000	- 19 122
106857200 EXCED AFFECT RC CHG AMORT	4 725 591	662 589	1 612 022	3 776 157	- 949 433
106860000 RESERVE DE COMPENSATION	-	-	-	-	-
106861100 RC EHPAD SECTION TARIFAIRE HEBERGEM	-	-	-	-	-
106861200 RC EHPAD SECTION TARIFAIRE DEPENDAN	-	-	-	-	-
106861300 RC EHPAD SECTION TARIFAIRE SOINS	-	-	-	-	-
106880000 RESERVES DIVERSES	650 000	-	-	650 000	-
Report à nouveau gestion propre	11 946 339	13 815 293	14 213 244	11 548 389	- 397 951
110000000 RAN GESTION PROPRE HORS ESMS crédit	6 595 051	2 365 214	1 940 072	7 020 193	425 142
110500000 RAN GESTION PROPRE ESMS crédit	841 433	118 345	118 345	841 433	-
110640000 REPORT A NOUVEAU ARTT	31 283	-	-	31 283	-
110650000 RAN RESERVES PLUS VALUES NETTES	5 452 390	-	-	5 452 390	-
119000000 RAN GESTION PROPRE HORS ESMS débit	- 810 042	-	868 390	- 1 678 432	- 868 390
119100000 RAN HORS TUTELLE (SOLDE DEBITEUR)	- 30 418	60 176	14 879	14 879	45 297
119999000 RAN HORS TUTELLE (REJETS)	- 133 357	-	-	- 133 357	-
120100000 RESULT.DE L'EXERC.(EXC.) S/S CTRL D	-	3 526 550	3 526 550	-	-
129100000 RESULT.DE L'EXERC.(DEF.) S/S CTRL D	-	7 745 009	7 745 009	-	-
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	- 14 615 641	24 584 650	30 449 235	- 20 480 226	- 5 864 585
115000000 RAN EN ATTENTE D'AFFECTATION crédit	6 005 694	3 523 563	4 708 275	4 820 983	- 1 184 711
115011100 RAN EXCED GEST CTR HEB AV CPOM	104 967	5 600	64 704	45 863	- 59 104
115011200 RAN EXCED GEST CTR SO/DE AV CPOM	35 584	-	-	35 584	-
115011300 RAN EXCED GEST CTR EHPAD APRES CPOM	-	1 205 337	-	1 205 337	1 205 337
115012000 RAN EXCEDENT GESTION CONTROLEE	5 557 143	3 409 138	3 357 141	5 609 141	51 998
115030000 RAN. AFFECT.FIN MESURES D'EXPL N	744 467	54 215	171 163	627 519	- 116 948
115100000 RAN TUTELLE (SOLDE CREDITEUR)	58 274	600 611	-	658 885	600 611
115103100 RAN (CR) EHPAD SECTION TARIFAIRE HE	-	-	-	-	-
115103300 RAN (CR) EHPAD SECTION TARIFAIRE SO	-	-	-	-	-
115113100 EXCEDT HEBERGT AFFECT.MESURES EXPLO	-	-	-	-	-
115190000 RAN TUTELLE (SOLDE DEBITEUR)	- 2 123	-	-	- 2 123	-
115193100 RAN (DB) EHPAD SECTION TARIFAIRE HE	-	-	-	-	-
115193200 RAN (DB) EHPAD SECTION TARIFAIRE DE	-	-	-	-	-
115193300 RAN (DB) EHPAD SECTION TARIFAIRE SO	-	-	-	-	-
115400000 RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION (	-	-	-	-	-
115900000 RAN EN ATTENTE D'AFFECTATION débit	- 10 285 200	10 800 139	2 852 525	- 2 337 586	7 947 614
115901100 RAN HEB AVANT CPOM	- 771 728	-	2 270 919	- 3 042 646	- 2 270 919
115901200 RAN SOIN/DEP AVANT CPOM	- 42 221	-	-	- 42 221	-
115901300 RAN EHPAD APRES CPOM	- 2 510	-	9 000 920	- 9 003 430	- 9 000 920
115902000 R.A.N FINANCEURS AUTRES ETAB	- 6 335 202	2 733 899	5 331 502	- 8 932 805	- 2 597 603
115912000 RAN CHARGES REJETEES EX1141	- 5 242 024	479 961	671 331	- 5 433 394	- 191 370
115912100 RAN CHARGES REJETEES EX1148	- 2 043 416	-	-	- 2 043 416	-
115921000 AMORT. COMPTAB EXCDENT DIF EX1161	- 12 523	248	248	- 12 523	-
115922000 DPENSES POUR CONGS PAYS EX1162	- 2 011 715	1 724 644	1 973 213	- 2 260 284	- 248 569
115923000 AUTR DROITS ACQUIS PAR L SAL EX1163	- 334 419	420	420	- 334 419	-
115928000 AUTRES DEP NON OPPOSABLES EX1168	- 38 690	46 874	46 874	- 38 690	-
Excédent ou déficit de l'exercice (b)	- 4 154 396	- 407 760	- 4 154 396	- 407 760	3 746 636
Totaux	18 414 745	45 284 562	45 497 023	18 202 284	- 212 461



15.3 - Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
RESULTAT COMPTABLE	-407 760	-4 154 395
Reprise du résultat antérieur	-423 462	842 582
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	-831 221	-3 311 813
Dont résultat effectif sous gestion propre	-605 363	-232 966
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-225 858	-3 078 847



AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Le résultat comptable consolidé 2025 de l'association est en déficit de - 407.759,56 €.

Il se décompose de la façon suivante :

• Gestion propre associative :	- 605.363,46 €
• Gestion sous contrôle des autorités de tarification ESMS :	+ 191.621,31 €
• Gestion sous contrôle des autorités de tarification Sanitaire :	- 35.741,01 €
• Résultat des opérations de consolidation :	+ 41.723,60 €

L'affectation des **résultats sous contrôle des tiers financeurs** est laissée à leur libre appréciation après proposition de l'association d'affecter les excédents en comptes des excédents et réserves affectés à l'investissement ou sur tout autre comptes de réserves en fonction des besoins ou projet des établissements, et pour les déficits, en report à nouveau.

Le **résultat de la gestion propre** associative est constitué de :

• 21011 – Fonds propre associative :	- 110.933,33 €
• 21012 - Résidence sociale HOVIA :	+ 37.438,33 €
• 21015 – HOVIA Formation :	+ 0,00 €
• 21077 - 12 pavillons ARZON :	- 42.624,17 €
• 21044 – ANIMATION HOVIA Arzon :	- 0,00 €
• 21043 - ESAT HOVIA Arzon :	- 1.928,79 €
• 21047 - ESAT HOVIA Gennevilliers :	- 59.429,32 €
• 21075 - ESAT HOVIA Paris 16 :	- 425.354,28 €
• 21076 - Gestion propre legs Bourré :	- 2.531,90 €

Proposition est faite à l'assemblée d'affecter le résultat au compte de report à nouveau hors tutelles.

Le résultat de consolidation de + 41.723,60 € est constitué de :

• C-OD – Annulation de la PIDR :	+ 0,00 €
• C-OD – Compensation PV nettes cession actifs :	+ 38.660,00 €
• C-OD – Annulation dotation évaluation externe :	+ 3.063,60 €

Proposition est faite à l'assemblée d'affecter le résultat au compte de report à nouveau hors tutelles.



16 - Subventions d'investissement

Composition des subventions	Exercice clos le 31/12/2024	Dotations	reprises	Exercice clos le 31/12/2025	Variation 2024 / 2025
Autres fonds associatifs					
131000000 SUBVENTION	624 471	119 305	-	743 776	119 305
131300000 SUBVENTION DEPARTEMENT	100 000	-	-	100 000	-
131400000 SUBVENTION COMMUNE	24 638	-	-	24 638	-
131500000 SUBVENTION INVEST - CNR ARS	94 122	-	-	94 122	-
131700000 SUBVENTION ENT & ORG PRIVES	68 300	-	-	68 300	-
131800000 AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 337 509	62 343	116 534	2 283 318	- 54 191
131810000 SUBVENTIONS TAXE D'APPRENTISSAGE	727 998	65 290	599	792 689	64 691
139000000 REPRISE SUBVENTION	- 327 497	4 000	51 918	- 375 415	- 47 918
139500000 REPRISE SUBVENTION D'INVEST CNR ARS	- 71 199	-	1 833	- 73 032	- 1 833
139700000 REP SUBV ENT & ORG PRIVES	- 68 463	-	51 191	- 119 654	- 51 191
139800000 REPRISES AUTRES SUBVENTIONS D'INVES	- 1 002 619	116 483	138 141	- 1 024 277	- 21 658
139810000 REPRISES SUBVENTIONS TAXE D'APPRENT	- 645 927	599	3 768	- 649 096	- 3 169
TOTAL DES SUBVENTIONS	1 861 333	368 020	363 984	1 865 369	4 036



17 - Provisions réglementées

Provisions réglementées	Exercice clos le 31/12/2024	Dotation de l'année	Reprise de l'année	Affectation résultat (1)	Transfert en fonds dédiés (2)	Transfert en Report à Nouveau (3)	Ecritures de consolidation (4)	Exercice clos le 31/12/2025
Provisions réglementées	279 513	674 634	670 406	-	605 279	-	-	283 741
141100000 PROVISIONS REGLEMENTEES: RESERVE DE	157 612	-	-	-	-	-	-	157 612
142100000 PROV REGL RENOUV.DES IMMOBILISATION	-	631 746	631 746	-	605 279	-	-	-
145100000 PROV.AMORT.DEROGATOIRE	45 882	4 228	0	-	-	-	-	50 110
148200000 FONDS D'INVESTISSEMENT	76 019	-	-	-	-	-	-	76 019
148610000 PROV.REGL.:AFFER.PLUS-VALUE NET ACT	-	38 660	38 660	-	-	-	-	-

(1) Affectation au résultat par décision du financeur

(2) Transfert au fonds dédiés, les montants ont été accordés par les financeurs pour la compensation d'une charge identifiée.

Changement comptable ANC N°2018-06

(3) Le caractère pérenne de cette provision réglementée permet de l'assimiler à un RAN permettant un renforcement de la section investissement du cadre normalisé.

(4) La réglementation comptable oblige les associations à neutraliser la PV réalisée sur des cessions d'actifs par la constitution d'une provision (sauf instruction contraire du financeur en gestion contrôlée).

Cette provision est remontée en réserves au niveau des fonds propres de l'association



18 - Fonds dédiés & variation

Fonds dédiés	Exercice clos le 31/12/2024	Dotation de l'année	Reprise de l'année	Affectation résultat (1)	Transfert en fonds dédiés (2)	Transfert en Report à Nouveau (3)	Ecritures de consolidation (4)	Exercice clos le 31/12/2025
Fonds dédiés :								
- Sur investissements	3 600 957	1 370 813	635 067	-	-	-	- 605 279	4 336 702
192100000 FONDS DEDIES INVESTISSEMENT	3 600 957	1 370 813	635 067	-	-	-	- 605 279	4 336 702
- Sur subventions de fonctionnement	3 581 569	241 222	477 462	-	-	-	- 256 935	3 345 329
194000000 FONDS DEDIES SUBV FONCTIONNEMENT	1 471 648	181 153	91 851	-	-	-	-	1 560 949
194100000 FONDS DEDIES RTT	12 137	-	-	-	-	-	-	12 137
194200000 FONDS DEDIES PETITE ENFANCE	262 619	-	7 628	-	-	-	-	254 991
194212000 FONDS DEDIES POUR EQUIPEMENTS (PROP	87 600	16 500	10 559	-	-	-	-	93 541
194215000 FONDS DEDIES FORMATION	802 067	39 580	49 026	-	-	-	- 48 869	792 621
194230000 FONDS DEDIES PRUDHOMME	536 104	-	6 408	-	-	-	- 6 408	529 696
194240000 FONDS DEDIES RETRAITES	- 84 197	-	201 659	-	-	-	- 201 659	- 285 855
194250000 FONDS DEDIES COVID 19	493 592	3 989	110 332	-	-	-	-	387 249
- Sur autres ressources	1 352 206	14 000	30 722	-	-	-	-	1 335 485
195000000 FONDS DEDIES CONTRIB FI AUTRES ORGA	29 722	-	17 722	-	-	-	-	12 000
196000000 FONDS DEDIES DONN ET LEGS	1 322 485	14 000	13 000	-	-	-	-	1 323 485

(1) Affectation au résultat par décision du financeur

(2) Transfert au fonds dédiés, les montants ont été accordés par les financeurs pour la compensation d'une charge identifiée.

Changement comptable ANC N°2018-06

(3) Le caractère pérenne de cette provision réglementée permet de l'assimiler à un RAN permettant un renforcement de la section investissement du cadre normalisé.

(4) La réglementation comptable ne permet pas la constitution d'une provision statistique. Bien que soumise aux financeurs, elle doit être annulée dans les comptes consolidés de l'association.



18.1 - Variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture d'exercice	Transfert nouveau plan comptable	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'investissement	3 600 957	-	498 082	237 664	-	-	4 336 702	
Subventions d'exploitation	3 581 569	-	-	373 458	-	137 218	3 345 329	
Contributions financières d'autres organismes	29 722	-	-	17 722	-	-	12 000	
Ressources liées à la générosité du public	1 322 485	-	1 322 485	1 064	-	1 324 548	1 323 485	
TOTAL	8 534 732	-	824 403	154 579	-	1 461 766	9 017 516	-



19 - Provisions pour risques & charges

Provisions pour risques & charges	Exercice clos le 31/12/2024	Augmentations : Dotation de l'exercice	Diminutions : Reprise de l'exercice		Affectation résultat (1)	Transfert en fonds dédiés (2)	Transfert en Report à Nouveau (3)	Annulation en consolidation (4)	Exercice clos le 31/12/2025
			Utilisées	Non-utilisées					
Provisions pour risques	154 487	324 561	153 132	163 099	60 868	6 408	-	-	162 817
151110000 PROVISIONS POUR LITIGES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
151880000 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	0	6 408	6 408	-	-	6 408	-	-	-
151881000 PROVISIONS POUR RISQUES PRUD'HOMMES	154 487	116 495	85 857	22 308	-	-	-	-	162 817
153100000 PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGAT	0	201 659	60 868	140 791	60 868	-	-	-	-
Provisions pour charges	0	69 393	69 393	-	-	48 869	-	-	-
157210000 PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
158800000 AUTRES PROV. PR CHARGES	0	69 393	69 393	-	-	48 869	-	-	-
158840000 PROVISIONS RTT	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Affectation au résultat par décision du financeur

(2) Transfert au fonds dédiés, les montants ont été accordés par les financeurs pour la compensation d'une charge identifiée

(3) Le caractère pérenne de cette provision réglementée permet de l'assimiler à un RAN permettant un renforcement de la section investissement du cadre normalisé.

(4) La réglementation comptable ne permet pas la constitution d'une provision statistique. Bien que soumise aux financeurs, elle doit être annulée dans les comptes consolidés de l'association.



20 - Etat des dettes

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025			
	Brut	1 an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	18 229 061	8 074 610	3 648 907	6 505 544
Emprunts et dettes financières divers	76 558	76 558	-	-
Instruments financier à terme	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	1 981 171	1 981 171	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 915 268	3 915 268	-	-
Dettes des legs et donations	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	9 420 969	9 420 969	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	245 179	245 179	-	-
Autres dettes	2 618 825	2 618 825	-	-
Produits constatés d'avance	65 468	65 468	-	-
TOTAL	36 552 497	26 398 046	3 648 907	6 505 544
	100,0%	72,2%	10,0%	17,8%



20.1 - Tableau des Emprunts au 31 décembre 2025

0001 000 0 an 0 mois															Garanties données & reçues				
Code	Organismes prêteurs	Année de souscription	Date de fin	Nombre d'années restantes		Montant de l'emprunt	Taux	Capital restant dû	Capital remboursé en 2025	Capital restant dû < 1an	Capital restant dû > 1 an < 5 ans	Capital restant dû > 5 ans	Intérêts à échoir	Intérêts courus 2025	Gages titres placements	garantie par Sogamma	hypothèques	collectivités territoriales	
23-SEVRES 1	CREDIT COOPERATIF	2014	20/07/24	0 an 0 mois	0,0	100 000	3,24%	0	0	0	0	0	0	0					
23-SEVRES 2	CREDIT COOPERATIF	2009	30/08/29	4 an 0 mois	1,0	300 000	4,97%	82 828	19 617	20 610	62 218	0	8 470	354					
24-BOILEAU	CDC	2005	01/04/24	0 an 0 mois	0,0	350 000	3,45 %	0	0	0	0	0	0	0		105 000			
33-IMPRO KEROZER	CAISSE DES DEPOTS	2016	01/07/46	20 an 8 mois	1,0	2 650 000	2,80%	1 832 917	88 333	88 333	353 333	1 391 250	533 310	0		1 225 625		1 225 625	
35-CMPP	CREDIT COOPERATIF	2014	17/11/44	25 an 8 mois	1,0	987 700	2,85%	742 871	28 115	28 925	124 276	589 671	227 936	2 531			742 871		
36-CAMSP 1	CDC	2003	01/07/28	2 an 11 mois	1,0	171 505	4,20%	13 722	4 574	4 574	9 148	0	947	948		68 602			
36-CAMSP 2	CDC	2003	01/01/28	3 an -1 mois	1,0	114 347	4,20 %	20 581	6 860	6 860	13 720	0	1 420	1 888		45 739			
45-GENNEVILLIERS 1	CREDIT COOPERATIF	2006	03/11/26	0 an 11 mois	1,0	1 049 000	3,90%	56 287	56 287	56 287	0	0	1 372	346		56 287			
45-GENNEVILLIERS 2	CREDIT COOPERATIF	2008	15/04/29	3 an 8 mois	1,0	735 000	4,71%	187 040	48 047	50 350	136 690	0	16 937	1 843		187 040			
46-CPC KEROZER	CAISSE dEPARGNE	2016	05/09/39	13 an 8 mois	1,0	2 982 557	3,83%	1 806 195	132 157	132 157	528 629	1 145 408	475 606	4 835				3 280 000	
55-ST-OUEN MR 1	CREDIT COOPERATIF	2008	15/10/28	3 an 8 mois	1,0	450 000	4,71%	114 514	29 416	30 827	83 688	0	10 369	1 129		114 514			
59-TREMBLAY 1	Groupe Mornay	2004	01/11/22	0 an 0 mois	0,0	32 763	1 %	0	0	0	0	0	0	0					
59-TREMBLAY 2	Groupe Mornay	2004	01/11/22	0 an 0 mois	0,0	32 763	1 %	0	0	0	0	0	0	0					
59-TREMBLAY 3	IREC	2004	15/01/24	0 an 0 mois	0,0	65 526	1 %	0	0	0	0	0	0	0					
62-SOISSONS	CAISSE DES DEPOTS	2011	01/05/41	15 an 6 mois	1,0	363 664	3,37 %	187 893	12 122	12 122	48 489	127 282	49 246	1 020		272 748			
64-CAMSP	CREDIT COOPERATIF	2008	15/01/34	9 an 10 mois	1,0	3 500 000	4,82%	1 676 314	161 764	169 703	766 290	740 320	365 273	16 906			1 676 314		
PARIS 16	SOCIETE GENERALE	2018	22/05/29	4 an 0 mois	1,0	3 500 000	1,23%	1 439 915	352 084	356 439	1 155 355	0	36 151	428					
11 - GESTION PROPRE	Association				1,0	13 739		13 739		13 739			0	0					
16-GRAFFITIS	CREDIT COOPERATIF	2006	07/06/27	1 an 6 mois	1,0	215 000	4,56%	24 252	15 275	15 984	8 268	0	469	622				109 710	
69-FOYER COLOMBES	CREDIT COOPERATIF (PLS)	2025	05/01/56	#DIV/0!	1,0	2 870 420	3,06%	2 870 420	0	0	358 803	2 511 618	1 334 846	5 322					
Totaux						19 902 932		11 069 482	954 653	986 912	3 648 907	6 505 544	3 062 352	38 173		357 841	1 717 714	2 419 185	4 632 358
168840000		INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS - ETAB																	
512116000		Compte banque créditeurs													SOCIETE GENERALE BIS ASSOCIATION				
512410000		Compte banque créditeurs													credit excooperatif				
512100000		Compte banque créditeurs													CREDIT AGRICOLE ASSOCIATION				
531113000		Compte caisse créditeurs													CAISSE AUTRE				
								11 107 655		1 025 084	3 648 907	6 505 544							
															Garanties données		2 777 026		
															Garanties reçues		6 350 072		